

**Procès-verbal
du Conseil Municipal
du 1er mars 2021 à 16 heures 30**

Date de Convocation :

23 février 2021

Présents :

Célia MONSEIGNE,

Maire.

Nicolas TELLIER
Véronique LAVAUD
Michel ARNAUD
Hélène RICHEL
Stéphane PINSTON
Laurence PÉROU
Mickaël COURSEAU
Marie-Claire BORRELLY
Georges MIEYEVILLE

Adjoints.

Joëlle PICAUD
Michel VILATTE
Jean-Louis TABUSTEAU
Pascale AYMAT
Thierry TOURNADE
Vincent POUX
Daniel THEBAULT
Christine CLEMENCEAU
Laure PENICHON
Caroline CLEDAT
Mathieu CAILLAUD
Sandrine HERNANDEZ
Julie COLIN
Olivier FAMEL
Vincent CHARRIER

Conseillers.

Absents excusés avec procuration :

Florion GUILLAUD
Michaël CHAMARD (présent à compter du dossier n° 20)
Sarah GACHET
Aude PIERRONNET
Yann LUPRICE

Absents excusés sans procuration :

Georges BELMONTE (présent à compter du dossier n° 18)
Arnaud BOBET
Déborah Marie MARTIN

Secrétaire de séance :

Julie COLIN

Madame le maire ouvre la séance à 16 heures 30.

Mme MONSEIGNE : Chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Merci d'être là à une heure tout à fait inhabituelle pour un conseil municipal. D'habitude, on se retrouve un petit peu plus tard. J'avais proposé lors du dernier conseil municipal qu'on puisse avancer l'heure si nous étions toujours en période de couvre-feu de façon à permettre au public d'assister au moins à la première partie du conseil municipal. Là, en commençant à 16 heures 40, on va permettre au public qui est présent, dont je remercie la présence ce soir, d'au moins participer jusqu'à 18 heures, puisque je ne suis pas habilitée à vous fournir une autorisation pour rester au-delà de 18 heures. Si nous n'avons pas terminé d'étudier l'ensemble des dossiers du conseil municipal à 18 heures, ce qui risque d'arriver, je serais obligée de vous demander, une nouvelle fois, de voter le huis clos, puisque, à ce moment-là, on n'aura plus de public, et on terminera le conseil municipal entre nous.

Une partie de nos collègues sont absents. Je n'ai pas eu de message, ni d'excuses, ni de retard, de Monsieur BELMONTE, de Madame MARTIN... Monsieur BELMONTE a reçu... enfin, il y a eu un rappel d'information sur l'heure, mais bon, ils vont peut-être arriver.

On a quelques collègues excusés, Florion GUILLAUD qui a donné pouvoir à Nicolas TELLIER, Mickaël CHAMARD qui nous rejoindra peut-être en cours de conseil municipal, mais qui, pour l'instant, a donné pouvoir à Christine CLEMENCEAU, Sarah GACHET qui a donné pouvoir à Michel ARNAUD, Aude PIERRONNET, qui a donné pouvoir à Hélène RICHEL et Yann LUPRICE, qui a donné pouvoir à Laure PENICHON.

Effectivement, Sarah GACHET est absente. En votre nom, au nom de l'ensemble du conseil municipal, j'ai adressé hier soir mes plus sincères condoléances et notre soutien à Sarah qui a perdu son papa hier, dans la journée. Le port de Plagne perd un amoureux de la rivière et surtout, on perd un citoyen d'une grande générosité. Sarah, on est avec toi dans ce moment difficile.

Je suis très questionnée sur les centres de vaccination et sur les centres à venir. Aujourd'hui, on n'a pas d'information. Tous les résidents de l'EHPAD sont vaccinés. Le conseil départemental vaccine dans les RPA et les résidences autonomie en ce moment. En suivant, l'ARS a proposé d'ouvrir un certain nombre de centres de vaccination notamment dans le Grand Cubzaguais, mais nous attendons les consignes et le calendrier. Si Véronique LAVAUD peut compléter.

Mme LAVAUD : Bonsoir tout le monde. J'ai quelques infos là, d'il y a un quart d'heure. En fin de compte, un centre de vaccination va s'ouvrir à Cars, dans la salle des fêtes, validé par la sous-préfecture, parce qu'il faut que les lieux soient validés par la sous-préfecture. Pour la semaine prochaine, il y a uniquement 40 doses qui vont arriver. C'est progressivement que les doses arriveront, 200, 300 par semaine. Ce n'est vraiment qu'à partir du 1^{er} avril qu'on pourra envisager d'ouvrir un centre de vaccination sur le territoire du Grand Cubzaguais. Aujourd'hui, Cars va suffire dans un premier temps. Aujourd'hui, 1 500 personnes à peu près ont été vaccinées sur Blaye, et sont en train de recevoir la deuxième dose. Voilà les dernières informations, mais cela va se faire très progressivement dans la mesure où les vaccins arrivent aussi de façon lente. Voilà les informations que j'ai en ma possession.

Mme MONSEIGNE : Merci Véronique. Aujourd'hui, on est dans la poursuite de ce qui existe, de ce qui a été mis en place à Blaye, autour de professionnels volontaires et de l'hôpital de Blaye. C'est quand même plus facile d'avoir un centre de vaccination à proximité d'un centre hospitalier. C'est le cas partout. Ensuite, la doctrine, c'est que, dès qu'on a l'annonce d'un stock de vaccin en capacité d'être fourni, on demande aux collectivités et au réseau santé social de recueillir un certain nombre de bonnes volontés parmi les médecins et les infirmières, en tout cas, ceux qui sont en capacité de vacciner. Aujourd'hui, le problème, c'est l'accès aux produits et aux vaccins, donc on diffuse de façon maîtrisée dans certains centres en Gironde. Je rappelle que sur Bordeaux, tous les EHPAD n'ont toujours pas vacciné leurs résidents.

On va revenir à l'ordre du jour du conseil municipal. Avant de revenir sur les deux PV des deux derniers conseils municipaux, il faut désigner un secrétaire de séance. Comme la dernière fois c'était un collègue homme, je vais vous proposer Julie COLIN secrétaire de séance, si elle accepte. Merci Julie. Je vous remercie.

Nous avons un conseil municipal consacré à des dossiers financiers. En clin d'œil au Canard enchaîné, j'aurais bien intitulé ce conseil municipal « *les bilans de l'apnée* », parce qu'on a eu une année tout à fait particulière qui se traduira... c'est pour Jean-Louis TABUSTEAU, je vois que cela lui plaît... dans la lecture du compte

administratif, puisqu'un certain nombre de dépenses n'auront pas été honorées, en tout cas, on a un résultat positif. Il y a des dépenses supplémentaires, mais il y a surtout des dépenses qui ont été annulées, et en suivant, un débat d'orientations budgétaires avec, malgré tout, une certaine zone de floue, qui ne va pas nous permettre forcément de construire un budget précis. En tout cas, on essaiera de retenir une hypothèse de travail et d'avancer comme cela dans la construction du budget.

Je voudrais remercier la directrice générale des services, qui est à mes côtés, et l'ensemble des collaborateurs, le directeur des services financiers et tous les services, qui nous ont permis de vous présenter ces dossiers aujourd'hui. Je pense qu'ils ont bien travaillé.

Je vais laisser la parole pour le premier dossier à madame CHAMPAGNE, trésorière principale, qui nous fait l'honneur d'être là aujourd'hui, et qui va présenter les comptes de gestion après que j'ai fait adopter les deux PV des derniers conseils municipaux.

Mme MONSEIGNE : Est-ce qu'il y a des remarques et des observations sur le PV du 25 janvier et le précédent, le 21 décembre ? Pas de remarques, pas d'observations.

On va commencer par le PV du 21 décembre 2020. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Sur le PV du 25 janvier 2021, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est parfait.

Les deux procès-verbaux vont circuler pour les signer.

Je pense qu'au prochain conseil municipal, on n'aura pas le PV de cette séance-là, parce que le prestataire qui travaille pour nous, dans le délai qui va lui être imparti, n'aura pas forcément le temps de nous le rendre.

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 21 décembre 2020 et du 25 janvier 2021 sont adoptés à l'unanimité.

Dossier N° 17-2021 – Compte de gestion 2020

(Rapporteur : Madame CHAMPAGNE)

Mme MONSEIGNE : Madame CHAMPAGNE, je vais vous laisser la parole pour nous présenter le compte de gestion général et celui de la halte nautique.

Mme CHAMPAGNE : Pour le budget général, en section d'investissement, on a eu en 2020 un montant de recettes nettes de 4 909 460,01 euros, en dépenses nettes, 6 221 945,38 euros, d'où un déficit établi à 1 312 485,37 euros.

La section de fonctionnement, quant à elle, a été établie en recettes nettes pour 10 336 081,51 euros, en dépenses nettes, 8 083 670,23 euros, d'où un excédent de 2 252 411,28 euros. Je déclare ces résultats conformes aux comptes présentés dans le compte administratif.

Pour la halte nautique quant à lui, en recettes nettes, au niveau de la section d'investissement, on enregistre 7 535,00 euros en dépenses nettes, 3 971,75 euros, d'où un excédent dégagé 3 563,25 euros. En fonctionnement, en recettes, on a 7 472,71 euros, en dépenses nettes, 9 575,24. Là, par contre, on a un déficit de 2 102,53, et là aussi, ces résultats sont conformes à ceux présentés par le compte administratif.

Mme MONSEIGNE : Merci madame la trésorière. Il y a eu peut-être une petite erreur. Il y a un euro... je sais que vous savez que, lors du dernier conseil municipal, on avait pris une décision modificative pour 1,49 euro, qui était une dette que l'on devait au Trésor public, de régularisation. On avait été obligés d'ouvrir une ligne. Il y a peut-être dans les documents qu'on vous a transmis une notification qui n'a pas été corrigée. Je ne sais pas si c'est le cas ou si vous avez les bons documents, c'est-à-dire ceux dont madame Champagne vient de nous donner lecture. Il est possible que dans vos documents vous ayez 1 462,21 euros. S'il y a une distorsion, elle provient de cette régularisation, qui avait échappé.

Est-ce que vous avez des questions sur les comptes de gestion que vient de vous présenter madame la trésorière ?

Je vous propose de passer aux votes pour les faire adopter. Sur les comptes de gestion du budget général et de la halte nautique, puisqu'on les vote ensemble, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 2. Je vous remercie.

Le compte de gestion 2020 mis aux voix est adopté par 28 voix pour et 2 abstentions (MM. FAMEL, CHARRIER).

Dossier N° 18-2021 – Compte administratif 2020

(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Mme MONSEIGNE : On va maintenant ouvrir le dossier du compte administratif. Je ne vais pas faire une lecture exhaustive, chapitre par chapitre, mais faire un résumé.

Bonsoir Monsieur BELMONTE. Je sais que c'est un horaire un peu difficile, donc vous êtes excusé. Madame CHAMPAGNE vient de nous présenter juste les comptes de gestion.

Sur le compte administratif 2020, je vous propose de vous faire une présentation condensée de l'exercice 2020, et ensuite, je répondrai à vos questions. On pourra aborder certains points si vous le souhaitez.

Le compte administratif 2020 s'inscrit dans une année de crise sanitaire, avec plusieurs semaines de confinement. Cela s'est traduit, comme, je pense, dans tous les comptes administratifs des collectivités locales, par des annulations de dépenses pour des manifestations supprimées, des semaines d'école qui n'ont pas fonctionné pendant le confinement, des activités associatives interrompues, et quelques dépenses nouvelles liées à l'achat de produits de désinfection, de protection, ou pour des actions de solidarité.

Globalement, en section de fonctionnement, les recettes de fonctionnement s'élèvent 10 336 081,51 euros, les dépenses de fonctionnement à 8 083 670,23 euros, soit un résultat positif... et on l'a vu dans le compte de gestion... de 2 252 411, 28 euros. Les recettes de fonctionnement, elles, se composent essentiellement de produits des impôts et des taxes, c'est-à-dire la fiscalité directe et indirecte pour 6 815 269 euros, pour 2 787 000 euros des dotations, et pour moins de 6 % cette année, des produits de services et de domaine.

Sur les dépenses de fonctionnement, ce que l'on peut en dire rapidement, c'est qu'elles se répartissent cette année de façon proportionnelle plus importante en dépenses de personnel, qui représentent 65 % de nos dépenses de fonctionnement à hauteur de 4 966 814 euros, c'est-à-dire près de 5 millions d'euros ; les charges à caractère général qui sont en diminution forcément, puisqu'un certain nombre de dépenses ont été annulées, à hauteur de 22,5 %, pour un montant de 1 714 128 euros, et des charges de gestion courante qui sont essentiellement pour nous des contributions ou des subventions pour un montant de 762 806 euros.

Sur la section d'investissement, les recettes ont été importantes, mais les dépenses aussi. C'est un budget d'investissement important pour une commune comme la nôtre cette année, puisqu'il s'est élevé en dépenses à 6 221 945,38 euros avec, en recettes, effectivement des recettes de 4 909 460,01 euros, soit un résultat négatif, madame CHAMPAGNE nous le précisait tout à l'heure, de 1 312 485,37 euros.

Les recettes d'investissement, elles sont, pour l'essentiel, en tout cas pour une grande part, de l'autofinancement, cette année 2020, à hauteur de 2 millions d'euros, et de subventions et de participations à un niveau tout à fait exceptionnel, parce que pratiquement 1 526 508 euros de subventions et de participations, qui sont cette année des subventions avec un montant très gonflé, puisque nous avons eu la participation de la SNCF sur le financement de la Passerelle 536 940 euros, ce qui était important, la participation de l'aménageur de la ZAC de Bois Milon aussi pour la Passerelle, ce qui a constitué des recettes de participations importantes cette année. Ensuite, on a le retour du FCTVA pour 445 358 euros, enfin un peu plus, et puis les recettes d'ordre qui sont essentiellement des recettes d'amortissements pour 679 564 euros. On disait des subventions importantes, donc l'aménageur de la ZAC de Bois Milon pour 352 000 euros, le conseil départemental pour 287 740 euros, l'État pour 188 400 euros, et ensuite, 160 000 euros de la caisse d'allocations familiales ou les subventions reçues au titre des amendes de police, par exemple.

Les dépenses d'investissement cette année, on l'a vu, il y a l'aménagement de la rue Dantagnan, grosse opération, il y a 3 507 000 euros d'investissements qui ont été réalisés dans le cadre des APCP, c'est-à-dire des opérations programmées, qui se financent sur plusieurs années. Cette année, il y a eu, en tout cas pour la

passerelle de la gare et la rue Dantagnan, pratiquement la totalité des investissements à financer, l'école Suzanne Lacore, pratiquement 797 000 euros. La passerelle de la gare, il restera encore quelques restes à réaliser sur 2021 ; la rue Dantagnan, 1 264 000 euros, il reste encore quelques mobiliers qu'il faudra régler en 2021 ; l'aménagement du chemin Patoche et du giratoire de la rue Nationale ; des travaux de bâtiments scolaires pour 181 000 euros ; les équipements, matériel pour 318 000 euros ; le programme d'éclairage public... chaque année, entre 120 et 125 000 euros, cette année, c'était 124 000 euros... et puis des travaux de voirie à hauteur de presque 300 000 euros en dehors des opérations programmées de Patoche ou de la rue Dantagnan, sans oublier le remboursement de la dette à hauteur de 624 291 euros. Voilà un portrait rapide du budget exécuté de l'année 2020.

Pour la halte nautique – je vais continuer, et après, je vous laisserai la parole – on l'a vu tout à l'heure, on a des recettes de loyers qui sont inférieures à ce que l'on pourrait espérer pour des raisons que vous a données Michel ARNAUD. On a une partie des emplacements que l'on ne peut pas louer, parce que les bateaux sont mal protégés à cet endroit-là, donc on ne les loue pas, mais après les travaux, on devrait pouvoir remplir la halte et louer tous les emplacements. Des recettes à hauteur de 7 472,71 euros, et des dépenses à hauteur de 9 575,24 euros, donc un déficit de 2 102,53 euros. Par contre, en investissement, des recettes à hauteur de 7 535 euros et des dépenses à hauteur de 3 971,75 euros, soit un excédent d'investissement de 3 563,25 euros. Mais on le verra, et on l'a vu la dernière fois, lors du budget 2021, puisque nous avons accordé une subvention exceptionnelle au budget annexe du SPIC de façon à pouvoir faire des travaux importants cette année. L'année prochaine, le budget ne sera pas construit tout à fait comme cela.

Voilà un résumé – je ne vais pas être plus longue – du compte administratif. Je vais vous laisser la parole. Après, on pourra avoir un échange s'il y a peut-être à y revenir. Monsieur FAMEL.

M. FAMEL : Madame le maire, chers collègues, bonsoir. Petite question, pour notre gouverne personnelle, sur l'état des entrées d'immobilisations, il y a des écritures qui sont redondantes, qui portent la même date, qui ont la même fonction et le même montant. On aimerait savoir si effectivement c'est normal, et dans ce cas-là, nous expliquer pourquoi avoir deux éléments, sachant que nous avons quand même une chose qui est assez singulière, d'abord en rappelant que nous nous sommes portés acquéreurs du château Lacaussade, pour un montant 376 000 euros, si ma mémoire est infallible, en date du 19 février 2020, y compris frais d'agence... je reprends stricto sensu ce qui est écrit, frais que nous retrouvons en date du 9 mars 2020. À quoi correspond ce montant, puisque déjà budgété le 19 février ? Effectivement, il est noté frais d'agence, plus frais de notaire. Je pense que frais d'agence est redondant. Je vous remercie de bien vouloir nous éclairer.

Mme MONSEIGNE : Il y a la question sur le château Lacaussade et après, vous m'avez dit sur quelle ligne ? Pardon.

M. FAMEL : Je ne vais pas toutes vous les citer, mais on va en prendre une au hasard, téléphone fixe, à 295,80 euros, c'est anecdotique. On l'a en date du 16 janvier 2020, on a la même chose à 295,80. Dans les dates d'acquisition de l'historique, on l'a deux fois. C'est vraisemblablement justifié, mais j'aimerais savoir pourquoi on les a deux fois, que vous puissiez nous expliquer. Il y a d'autres éléments. Il y a le rayonnage des ateliers, il y a équipement cantine Dufour, les tranches 1 des travaux d'enfouissement de télécommunication Dantagnan, etc.

Mme MONSEIGNE : On va répondre sur Lacaussade, et après, vous avez dû – je suppose que vous avez extrait de toutes les pièces du budget – ce sont des pièces comptables, je ne sais pas toutes les lire. Il n'y a que Fabien HAURET et madame CHAMPAGNE qui savent lire dans le détail l'ensemble de ces pièces. Si vous savez quelles pages, en tout cas, on va essayer de trouver une explication, parce que parfois, on a remarqué avec Fabien, qu'il y a des erreurs dans certaines pièces complémentaires. Les dépenses ou les recettes ne sont pas tout à fait à la bonne ligne, ou sont parfois deux fois, mais pourquoi ? Je ne saurais pas vous l'expliquer, mais si vous avez la page...

M. FAMEL : La page, c'est la page 151, IV annexe « éléments du bilan variation du patrimoine ».

Mme MONSEIGNE : Effectivement, de toute façon on n'a pas payé deux fois, donc je suppose que... je vais vérifier. Sur le château Lacaussade, on a bien payé à la fois des frais d'agence et des frais de notaire, puisqu'il y avait un mandataire, un agent immobilier qui avait été mandaté par la famille propriétaire, et donc ce n'est pas la première fois. En tout cas, c'est la règle. Quand on passe directement avec le propriétaire et quand il y a une vente directe, on évite les frais d'agence. Quand il y a un mandat, on paye les frais d'agence.

La somme totale, c'est 376 plus les frais d'agence, c'est-à-dire 404 ou 408 000 euros. Je n'ai plus le détail là, mais on a payé les deux. Ensuite, je vois sur l'état, il y a des sommes qui sont portées deux fois, mais à la même date. Donc pourquoi c'est deux fois ? Je ne sais pas, mais je suppose qu'on n'a pas acheté deux téléphones le même jour à madame CANTY, ni deux téléphones le même jour à madame QUETEL à l'époque, et qu'on n'a pas acheté non plus deux fois les vestiaires... Marie-Claire BORRELLY, les vestiaires pour les élus – je ne pense pas. Je pense que c'est une transcription qui a été doublée, mais pour quelle raison – je poserai la question à notre responsable des services financiers, et peut-être à la trésorerie pour savoir pourquoi, parce qu'aujourd'hui, je ne sais pas.

M. FAMEL : Non, mais pas de souci. C'était simplement une interrogation. C'étaient simplement savoir si ces doublons sont normaux.

Mme MONSEIGNE : C'est noté deux fois, mais il n'y a eu qu'un achat. Cela, on en est sûrs.

M. FAMEL : Je n'en ai aucun doute. Ce n'est pas mon propos. Je n'ai aucun doute que vous n'avez pas acheté deux fois les vestiaires, ou alors vous avez pas mal d'affaires, mais ce n'est pas mon propos.

Mme MONSEIGNE : Il n'y avait pas de promotion sur les vestiaires, je ne crois pas, ni sur les téléphones. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. TELLIER : Merci madame le maire. Pour rebondir sur le propos de monsieur FAMEL sur l'acquisition, frais d'agence, frais de notaire, effectivement, je pense qu'il ne s'agit que des frais de notaire. 24 800, cela correspond aux frais de notaire, pas aux frais d'agence. Il y a juste les frais d'agence qui sont mentionnés en trop.

M. FAMEL : Le libellé n'est pas le bon. Le premier, me semble-t-il, c'est effectivement frais d'agence plus acquisition. Le deuxième, cela correspond à des frais de notaire, dont acte.

Mme MONSEIGNE : On a payé les deux. Cela, j'en suis sûre. On vous donnera les...

M. FAMEL : C'est le libellé qui n'est pas le bon.

Mme MONSEIGNE : On vous donnera le détail, mais je pense que dans la délibération d'acquisition, c'était dedans. De mémoire, je ne sais plus, mais je suis sûre qu'on a payé des frais d'agence, puisqu'on a été en relation avec l'agence.

M. TELLIER : Je me permets de reprendre la parole. En effet, c'est mentionné dans la partie 376 400 que c'est château Lacaussade, y compris frais d'agence. En effet, il y a des frais d'agence payés dans la première ligne, et dans la seconde, il s'agit des frais de notaire.

Mme MONSEIGNE : Merci, pour ceux qui ont le détail sous les yeux. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres interventions ? Non, donc je vais vous proposer d'adopter le compte administratif...

Pardon, je ne peux faire adopter le compte administratif, et comme le veut la tradition, je vous propose que ce soit le doyen d'âge qui le fasse. Je pense que la doyenne d'âge, puisque monsieur GUILLAUD est absent, c'est madame PICAUD. Moi, je vais m'éclipser, et je vais laisser Joëlle PICAUD à ma place.

Madame le maire quitte la salle.

Mme PICAUD : Après cette présentation, nous allons passer aux votes. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions.

C'est tout ? Bon et bien voilà, ça y est, j'ai fait mon boulot !

Le compte administratif 2020 mis aux voix est approuvé par 28 voix pour et 2 abstentions (MM. FAMEL, CHARRIER).

Retour de madame le maire.

Mme MONSEIGNE : Bon puisque le compte administratif est adopté... merci Joëlle, je vais la laisser se réinstaller – on va affecter les résultats de l'exercice 2020, à la fois ceux du compte général et ceux de la halte nautique. Sur le budget principal de la commune, on va revenir sur les résultats de l'exercice. En dépenses d'investissement, une dépense à hauteur de 6 221 945,38 euros, des recettes à hauteur de 4 909 460,01 euros, soit un déficit de l'exercice de - 1 312 485,37 euros, auquel on ajoute le déficit antérieur cumulé de - 51 821,48 euros, et donc, un montant à reprendre pour l'exercice N+1, c'est-à-dire budget 2021, de 1 364 306,85 euros. En termes de restes à réaliser, les restes à réaliser en dépenses de 2020 s'élèvent à 1 103 225,21 euros, et les restes à réaliser en recettes, notamment les subventions, à hauteur de 419 434,27 euros, soit un résultat cumulé avec les restes à réaliser de - 2 048 097,79 euros.

En section de fonctionnement, les dépenses 2020 s'élèvent à 8 083 670,23 euros, les recettes à 10 336 081,51 euros, soit un excédent de l'exercice 2020 de 2 252 411,28 euros, auquel on ajoute l'excédent de l'année antérieure, 1 403 528,59 euros. En fonctionnement, on a un résultat positif à affecter de 3 655 939,87 euros. Ce qui est proposé aujourd'hui et ce que je propose au conseil municipal, ce sont les affectations suivantes... on a vu qu'on avait, en section d'investissement, un besoin de financement de 2 048 097,79 euros, donc d'affecter une partie du résultat positif au déficit d'investissement. Ensuite, il nous reste un supplément disponible de 1 607 842,08 euros... de l'inscrire en recettes de fonctionnement au budget 2021. On aura au budget primitif les inscriptions suivantes, en recettes d'investissement, pour l'instant, 0, en dépenses d'investissement, 1 364 306,85 euros, en recettes d'investissement, 2 048 097,79 euros, c'est-à-dire le besoin de financement, en recettes de fonctionnement, l'excédent disponible, 1 607 842,08 euros, et ensuite, en restes à réaliser, les sommes que nous avons vues plus haut, en dépenses, 1 103 225,21 euros, et en recettes, 419 434,27 euros.

On finance les besoins en investissement et on inscrit le supplément disponible en recettes de fonctionnement, qui viendront financer les investissements de l'année 2021, si nécessaire, en autofinancement en suivant. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Oui, Monsieur FAMEL.

M. FAMEL : Oui, madame le maire, chers collègues. Nous voterons contre, le groupe SAMVA, ce budget principal de la commune, puisqu'il nous semble assez anecdotique d'entendre à longueur de conseils municipaux que nous sommes une ville pauvre, et on s'aperçoit – et fort heureusement – que nous sommes à une section de fonctionnement à hauteur de 2 252 411,28 euros en excédent, hors excédent cumulé de l'année N-1. Cela nous semble assez singulier. Par contre, on est fort satisfaits de l'investissement sur la commune dont on a besoin.

Mme MONSEIGNE : Parfait, donc j'enregistre votre position. Après, je rappelle que la commune finance les investissements, entre 30 et 50 % de ses investissements, par l'autofinancement. Dégager de l'autofinancement sans dégager des excédents sur la section de fonctionnement, je ne sais pas faire. Après, on peut diminuer les excédents sur la section de fonctionnement, mais du coup après, on diminue les recettes d'investissement ou alors on emprunte. Ce sont des choix qu'il faut faire, mais comme vous l'avez dit – et je partage votre point de vue – la commune, qui est une commune avec une dynamique démographique très importante, et qui est pôle de centralité dans un territoire de plus en plus important, a de gros besoins d'investissements. Il faut pouvoir les financer. On a toujours essayé de financer un maximum d'investissements par l'autofinancement, sans endetter la commune au-delà de ce qu'elle pouvait supporter à l'avenir.

Il y a le budget annexe de la halte nautique. Sur la halte nautique, on l'a vu tout à l'heure, en investissement, un résultat positif de 3 563,25 euros. Sur les restes à réaliser, en dépenses, un montant de 1 840 euros, en recettes, zéro, donc un résultat cumulé, avec les restes à réaliser positifs, de 2 201,25 euros. En section d'exploitation, on l'a vu, il y a un déficit de l'exercice 2020 de 2 102,53 euros, auquel on ajoute l'excédent de l'année précédente, et on a un résultat de fonctionnement à affecter de 10 594,04 euros. Ce qui est proposé, c'est d'attribuer au fonctionnement, en recettes de fonctionnement, la somme de 10 594,04 euros. Je rappelle qu'en investissement, on a alloué une subvention de 110 000 euros lors du dernier conseil municipal.

Est-ce que sur le budget de la halte nautique il y avait des questions particulières ? Sinon, je vous propose donc de passer aux votes sur l'affectation des résultats, à la fois les résultats du budget principal et de la halte nautique.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? 2. Des abstentions ? Vous avez un pouvoir, monsieur BELMONTE ? non, donc 1 abstention. Je vous remercie.

L'affectation des résultats 2020 au budget primitif 2021 mise aux voix est adoptée par 28 voix pour, 2 voix contre (MM. FAMEL, CHARRIER) et 1 abstention (M. BELMONTE).

Dossier N° 20-2021 – Débat d'orientations budgétaires 2021

(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Mme MONSEIGNE : On va ouvrir le débat d'orientations budgétaires. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur le contenu du débat, mais sur le fait que nous avons pu discuter des orientations budgétaires pour l'année suivante. C'est un exercice très normé, en tout cas comptablement, puisqu'il est nécessaire de réinscrire ce débat dans un contexte économique national, voire européen, ensuite, dans un contexte territorial. Depuis quelques années, on est guidé. On demande que le débat d'orientations budgétaires soit guidé par un certain nombre d'éléments de référence sur les années précédentes et sur la dynamique des exercices budgétaires des années précédentes.

Là aussi, je vais essayer de faire une présentation du contexte dans lequel nous allons devoir construire le budget 2021. Après, je vous laisserai la parole. J'ai pris quelques notes. Cela évitera peut-être de faire une présentation trop longue. Inutile de vous dire que ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit là aussi dans un contexte de récession liée à la crise de la Covid, qu'aujourd'hui, nous ne connaissons pas l'impact pour les collectivités locales, mais que pour l'heure, l'État a prévu de compenser les pertes de recettes publiques de façon durable. Sur l'année 2021, il ne doit pas y avoir de crainte d'une diminution des dotations et des subventions de l'État, d'autant que l'État a besoin de la commande publique locale pour relancer l'économie. Je pense qu'en 2021, on devrait encore pouvoir compter sur les subventions et les dotations habituelles. Je rappelle quand même que la taxe d'habitation ne sera plus perçue par la commune, que la taxe d'habitation sera compensée pour une partie par les transferts de la part départementale de la taxe foncière. Vous savez que, quand vous payez vos imports fonciers, il y en a une partie qui allait au département. Cette partie, qui était versée au département, va être maintenant attribuée à la commune, mais pour Saint-André, pas dans sa totalité. On recevra la part foncière qui allait au département jusqu'à concurrence du montant de la recette de taxe d'habitation qu'on ne perçoit plus, c'est-à-dire que même si notre taxe foncière était dynamique, on n'aura pas plus. On aura ce qui nous manque, et le reste sera remis au pot commun pour une redistribution, une péréquation que je ne connais pas, mais en tout cas, le principe est celui-ci.

Le contexte territorial, je l'ai dit, on a aujourd'hui un territoire dynamique, avec une augmentation de la population importante, puisque, entre 2015 et 2020, la population a augmenté de pratiquement 15 % sur la commune, avec des charges et des services supplémentaires à assumer. Avec l'élargissement de l'intercommunalité, Saint-André est devenue le pôle de centralité d'un territoire élargi, aujourd'hui de 35 000 habitants. Ne pas oublier que l'on est dans un contexte de promotion de l'intercommunalité où la dynamique fiscale se fait au profit des intercommunalités, et qu'il sera important, avec le transfert de recettes fiscales, qu'à l'avenir, on puisse aussi transférer un certain nombre de charges de centralité, qu'on puisse rechercher des mutualisations. J'attire votre attention sur le fait que la communauté de communes a engagé aujourd'hui une étude stratégique et financière, à laquelle l'ensemble des communes du territoire de l'EPCI vont être associées. C'est l'ensemble du bloc intercommunal qui va être étudié, observé, à la fois en termes financiers et de services, et en termes d'enjeux d'avenir aussi, et que ce diagnostic et cette étude stratégique et financière va nous permettre aussi de construire l'avenir, ou en tout cas, nos orientations d'avenir, en fonction d'un certain nombre de répartitions peut-être de charges de services.

Je rappelle aussi que deux études majeures sont en cours, celle de requalification du centre-ville qui, aujourd'hui, se fait dans le cadre de l'opération « Petites villes de demain », que nous avons aussi engagé une étude sur l'aménagement du quartier de la gare que menons avec l'établissement public foncier, le département et la communauté de communes, et indirectement, avec la région et la SNCF, que ces deux études vont se poursuivre encore cette année – cette année, il n'y aura peut-être pas d'impact en termes opérationnel,

mais qu'à partir des années 2022, l'impact sur les finances de la commune pourra commencer à être bien identifié sur des opérations concrètes. Deux autres études sont en cours « le schéma cyclable intercommunal » et l'étude « plan vélo collège » que nous menons avec le département, avec pour objectif de construire et de réaliser des aménagements cyclables, et cela, dès 2021, comme on l'a fait jusque-là à Patoche et rue Dantagnan, il faudra poursuivre nos efforts sur les aménagements cyclables, avec un réel impact sur notre budget.

Concernant les orientations 2021, je vous l'ai dit, on va être guidés et le document qui vous a été adressé fait une rétrospective des recettes et des dépenses sur les années 2015-2020. Ce que vous pouvez observer en toute objectivité, c'est que les recettes de fonctionnement ont évolué sur la période de pratiquement 17 %, mais que cela ne représente que 4 % par habitant. Des recettes par habitant qui progressent de toute façon, de façon régulière, mais le potentiel financier de la commune reste faible. Je le dis à monsieur FAMEL. La commune n'est pas riche. Le potentiel financier de la commune, il est autour de 750 euros quand la moyenne de la strate est supérieure à 1 000 euros. Comme le potentiel financier, il est assis sur le potentiel fiscal qui est très bas dans la commune, la compensation et la péréquation – les services de l'État le savent – la péréquation ne vient pas tout compenser. Elle atténue la fragilité ou la faiblesse des potentiels fiscaux de certaines communes, mais elle ne vient pas ramener les potentiels financiers à hauteur de la moyenne quand les communes sont en dessous de la moyenne. Je vous laisserai regarder les potentiels fiscaux des communes de la métropole, voire de certaines communes, même de notre territoire, de + de 10 000 habitants, et vous pourrez considérer la différence, qui est souvent du simple au double.

Sur les dépenses de fonctionnement sur la période, elles ont toujours été maîtrisées. Je rappelle que nous avons, sur la période aussi, financé nos investissements – c'est ce que je disais tout à l'heure – par l'autofinancement à hauteur de pratiquement un tiers, voire un demi, ou la moitié des recettes d'investissement, que la proportion des dépenses de personnel est toujours supérieure à la moyenne de la strate, mais que le nombre d'agents, lui, est nettement inférieur à celui des communes de même strate.

Sur les niveaux d'investissement, là par contre, on a des niveaux d'investissement soutenus, puisque la moyenne sur la période a été pratiquement de 3 millions d'euros par an, ce qui est quand même, rapporté à notre budget, très conséquent, que sur ces investissements, on a deux partenaires importants, le département d'abord, et ensuite, l'État – pourvu que cela dure – que le taux d'endettement de la commune est très faible, et que nous pouvons pour l'avenir et je parlais tout à l'heure des études opérationnelles qui sont en cours avec certainement des réalisations importantes que nous aurons à financer, il est plutôt prudent d'avoir un endettement faible, d'avoir des capacités d'autofinancement importantes, parce que, quand il faudra reconstruire une partie du centre-ville, faire des acquisitions foncières ou immobilières qui seront nécessaires, il faudra avoir les capacités de les mettre en œuvre.

Pour 2021, plus directement, nous, on peut compter sur – pas sur Enedis qui a coupé l'électricité – sur une dotation, une DGF, qui va augmenter de 3 % – cela, c'est pratiquement assuré – sur des recettes fiscales qui vont être, cette année, aussi en légère augmentation, puisque les bases augmentent. Le nombre de contribuables continue d'augmenter, mais je rappelle que les taux n'ont pas bougé, et que, au regard des recettes pressenties, à la fois la DGF, qui nous est pratiquement annoncée, et les recettes fiscales qu'on pourrait espérer, on doit pouvoir construire un budget de fonctionnement autour de 10 500 000 euros.

Sur les dépenses, vous l'avez vu, on ne pourra pas se baser sur l'année 2020 en termes d'année de référence. Est-ce qu'il faudra repartir de 2019 pour avoir une année de référence et reconstruire un budget à partir des dépenses de 2019, je n'en suis pas sûre non plus, parce qu'on est déjà en mars et on ne sent pas une réouverture de nos équipements sportifs et une reprise de la vie associative et festive tout de suite. Cela veut dire qu'on risque de passer 6 mois encore avec un certain nombre de dépenses annulées. On peut espérer que cela ne dure pas plus longtemps que cela. On va essayer de construire un budget. Les dépenses de personnel, elles, augmenteront forcément, parce que de toute façon, il y a déjà les indices qui augmentent. Nous avons aujourd'hui des primes de précarité pour tous les contractuels qui vont s'imposer, et qui, dès qu'on fera un remplacement, nous coûteront un peu plus, en tout cas à la collectivité. Tant mieux pour les salariés en contrat plus précaire qui percevront au moins cette prime. Nous aurons au moins deux départs à la retraite cette année que nous remplacerons. Je ne vois pas comment on peut faire moins que de remplacer les départs à la retraite. Ensuite, je pense que nous allons considérer le renforcement des services techniques, à la fois en ingénierie et en opérationnel, en intervention opérationnelle, en tout cas en agents opérationnels, parce qu'on voit bien aujourd'hui qu'on a fait beaucoup d'investissements et que l'entretien de ces investissements, que ce soient

les pistes cyclables, les routes, mais aussi les équipements, et les aménagements en termes d'espaces verts, risquent de nécessiter un renforcement de nos services techniques. Il faudra mener l'étude, savoir où on met les moyens de façon à rationaliser cet effort qui sera fait en termes de personnel. Je rappelle que, dans notre programme, il y avait, dans la mesure où on réfléchit aujourd'hui à la mise en œuvre du dispositif permis de louer, permis de diviser, qu'il faut construire autour de cela, une police de l'urbanisme qui soit en capacité de gérer ensuite la surveillance et la gestion de ces dispositifs.

Sur la situation de l'épargne de la commune, on a une épargne nette avec un très bon niveau, on l'a vu, autour de 2 millions d'euros, un encours de la dette d'un tout petit peu plus de 5 millions d'euros. Cela veut dire que c'est une dette qu'on rembourse pratiquement en deux ans, une annuité de la dette de 760 000 euros, et si on ne faisait pas d'emprunts en 2021, qui diminuerait encore, parce qu'on des emprunts qui tomberont en 2021, et donc une annuité de la dette qui pourrait être réduite de pratiquement 140 000 euros. La commune a tous les moyens d'emprunter. Il restera à voir s'il faut le prévoir et s'il est nécessaire d'emprunter en 2021, parce qu'on aura vraiment des opérations à financer, parce qu'elles vont se mettre en place là, ou des acquisitions foncières et immobilières à faire dans le cadre de nos projets, ou si on pourra n'emprunter qu'une année plus tard, si ce n'est pas nécessaire. En tout cas, on a des capacités d'emprunts importantes, donc je pense qu'on n'aura pas de mal à trouver une banque pour nous prêter de l'argent.

Sur le budget d'investissement, vous savez que nous avons élaboré un plan pluriannuel d'investissement qui nous permet d'avoir une vision sur les 3 prochaines années, et que nous avons engagé, rien que sur les 3 prochaines années, si on regarde le plan pluriannuel d'investissement, pratiquement 15 millions d'euros, déjà pour 3 ans, on est bien occupés. Cela ne veut pas dire qu'on va réaliser ces 15 millions sur les 3 ans, parce qu'on l'a vu, il suffit qu'il y ait le Covid ou qu'il y ait des blocages ou des recours, ou des choses comme cela, et ce sont des opérations qui se poursuivent. En tout cas, elles sont engagées, que dans le cadre des AP/CP, rien que pour l'année 2021, il y a un programme de crédit de paiement qui doit être ouvert à hauteur de 1 500 000 euros, c'est à dire déjà une somme importante, que nous avons un marché de voirie à hauteur de 1 200 000 euros, et que dans le cadre des AP/CP, on ne doit plus rien avoir sur le nouveau marché de voirie, donc cela veut dire que c'est 1 200 000 en dehors des AP/CP, et puis qu'il faut pouvoir envisager un certain nombre d'acquisitions foncières ou immobilières, dans le cadre soit du projet de requalification du centre-ville, puisque là, on va rentrer en phase un peu plus opérationnelle, soit à la faveur des emplacements réservés que nous avons à notre PLU et qui, à un moment donné, pourraient nous demander de faire des acquisitions sur des emplacements réservés. Nous aurons à poursuivre nos travaux d'isolation thermique des bâtiments. Un certain nombre de travaux ont déjà été engagés, mais il faut le poursuivre, comme la poursuite de notre rénovation complète, reprise complète de nos équipements d'éclairage public dont une bonne partie est encore très vétuste. Cette année, on a inscrit 124 000 euros. Je pense qu'il faudra l'année prochaine reconduire la même chose. En termes de subventions et de dotations, je pense que, comme on le fait chaque année, il faudra essayer de solliciter un maximum de subventions de nos partenaires, et on aura un retour de FCTVA quand même important aussi, parce que quand on fait des gros investissements une année, avec 6 millions d'investissements je pense que les recettes de FCTVA l'année prochaine seront importantes.

Sur la halte nautique, le fait marquant, on l'a vu, c'est le versement d'une subvention de 110 000 euros pour l'installation de jupes tout le long de la halte nautique pour protéger cette halte et permettre de louer tous les emplacements. Lors du conseil du SPIC – Michel, on délibérera tout à l'heure sur la tarification – on a convenu en bureau du SPIC, en tout cas, en conseil du SPIC, avec les usagers, de pouvoir engager une participation. Donc, on va augmenter les tarifications dès l'année 2021, avec une augmentation chaque année de façon que rapidement les recettes de loyers puissent financer une partie des investissements. Il est possible, sur suggestion du conseil du SPIC, de rajouter des tarifications sur les emplacements divers à la halte. On pourrait avoir en 2021, si on arrive à modifier la tarification, des recettes supplémentaires.

Voilà rapidement. Je ne sais pas si madame ALAPHILIPPE a pu suivre et faire défiler derrière, parce que je ne vois pas. Je ne voulais pas faire un exposé trop long. On est dans une discussion et un débat. Je préfère vous laisser la parole ou répondre à vos observations ou vos questions si vous le souhaitez. Oui, monsieur CHARRIER.

M. CHARRIER : Oui, madame le maire, merci. Bonsoir chers collègues. Je voudrais revenir un petit peu sur la présentation que vous venez de nous faire. Je vais essayer d'être le plus précis possible pour que tout le monde puisse suivre en même temps, l'idée étant de ne pas noyer mes collègues, mais que tout le monde

puisse comprendre le fil de mon argumentaire, et d'essayer de ramener à la proposition que je vais faire en fin de mon argumentaire, le maximum de nos collègues.

Sur la page 13 du document qui nous a été transmis, on peut se rendre compte que la part de l'impôt a augmenté de plus de 1 million et demi d'euros alors même que le taux reste inchangé. Vous nous l'avez expliqué, c'est dû à l'augmentation de l'assiette, de la base, du fait que nous ayons de plus en plus de contribuables. Quand on analyse un petit peu, on se rend compte que l'impôt est la source principale de revenus, revenus qui sont issus donc de l'urbanisation de notre commune, urbanisation que, de manière publique, vous vous faites un malin plaisir à critiquer, malgré que c'est vous qui êtes à la manœuvre en disant, que la ville ne va pas pouvoir continuer à grandir comme cela ad vitam æternam. Rien qu'à voir tous les programmes d'urbanisme qui sortent aux quatre coins de notre ville, à un moment donné, je me demande s'il y a la madame MONSEIGNE de la télé et la madame MONSEIGNE du conseil. Les gens sauront en juger en temps voulu.

Sur la page 14, on peut voir que le ratio de structure sur la ligne impôts locaux est 3 points supérieurs à la moyenne de la strate. Je ne suis pas financier, mais de ce que j'en comprends, c'est qu'en fait notre part d'impôt dans les recettes de fonctionnement est de 3 points supérieurs aux communes de la même strate. Quand on regarde les deux autres lignes sur les autres impôts et la DGF, on voit quand même qu'une grande partie de nos recettes de fonctionnement, plus que les communes de la moyenne de la strate – puisque vous faites vos comparatifs sur la strate depuis le début de votre exposé – repose quand même beaucoup sur l'impôt et l'aide de l'État pour fonctionner, ou tout du moins de ce qu'on peut en comprendre, plus que les communes de notre strate. C'est un fait.

Si on avance un petit peu, page 18, on voit que vous prévoyez une augmentation des recettes de fonctionnement de 2,5 %. Pourquoi pas. On ne se doute pas qu'il y a un certain nombre de constructions qui vont finir de voir le jour, notamment à Bois Milon. Très bien. Moi, ce que je vous propose, parce que l'année a été difficile pour tout le monde, quand vous dites qu'on est une commune pauvre, oui, il y a le potentiel financier et le potentiel fiscal. J'aimerais qu'on fasse un petit peu un distinguo entre les finances de la commune en tant que telle et les finances de nos habitants. Je pense qu'il y a un certain nombre de nos concitoyens qui sont dans une difficulté financière qu'un certain nombre d'entre nous ne sont pas en capacité d'imaginer. Par contre, dire que la commune, en tant que telle, est une commune pauvre, je ne pense pas qu'on puisse l'entendre. C'est mon avis personnel. Je suis dans l'opposition, vous êtes dans la majorité. C'est très certainement pour cela que nous ne partageons pas les mêmes bancs. Mais en tout état de cause, moi, je ne peux pas laisser dire que la commune, elle est pauvre quand on fait 2 millions d'euros d'excédent. Je reprends un petit peu les propos de mon collègue, monsieur FAMEL, tout à l'heure. Oui, il y a une part d'autofinancement, oui, on ne peut pas avoir recours à l'emprunt tout le temps, oui, si on veut faire de l'investissement et qu'on fait de l'autofinancement, il faut qu'il y ait un excédent qui est grand. Mais, il y a faire de l'excédent et faire de l'excédent. 2 millions d'euros, je trouve que cela fait beaucoup. À ce titre-là, avec mon collègue, monsieur FAMEL, on vous demande de réfléchir sérieusement à une baisse de 0,5 point du taux de TFPB pour l'année 2021, ce qui d'après mes petits calculs, si on se base sur la même base que 2021, induit un manque à gagner de 61 000 euros pour la commune. 61 000 euros pour la commune, ce n'est pas grand-chose, mais je pense que pour un certain nombre de nos concitoyens, cela peut être pas mal. Cela peut être une aide qui peut être bienvenue de la part de notre commune pour les habitants de cette dernière. Voilà, madame le maire, pour mon premier propos. Juste en corollaire, sur l'annexe 5, on voit qu'il est prévu pour 400 000 euros d'acquisitions foncières tous les ans pendant 3 ans. Je voulais savoir s'il y avait d'autres châteaux en ruines sur lesquels la commune doit se porter acquéreur sur les années à venir, ou de quoi il s'agit. Au-delà de cela, l'urbanisation augmente, comme vous nous l'avez précisé durant tout votre exposé, je n'ai pas vu de ligne qui était prévue quant à l'aménagement de deux nouveaux groupes scolaires tel que réservés sur des parcelles au PLU à Seignan et à proximité du Tasta. Oui, sur le PLU, vous avez deux gros emplacements de groupes scolaires qui sont réservés à Seignan et au Tasta. Je voulais savoir ce qu'il en était, s'il était prévu d'en réaliser au moins un d'ici la fin de votre mandat, ou ce qu'il en est, puisqu'on a bien vu avec la crise du Covid que d'entasser des enfants au sein de mêmes groupes scolaires, cela pouvait relever du casse-tête pour nos collectivités. Je pense que plus il y aura de groupes scolaires sur notre grande commune, puisque le territoire communal est quand même très grand, mieux ce sera pour le confort de tous nos petits Cubzaguais. Je vous remercie.

Mme MONSEIGNE : Merci, monsieur CHARRIER. Je vais essayer de reprendre vos propos. D'abord, je ne pense pas être souvent passée à la télé. Je pense que cela n'est jamais arrivé. J'espère que cela durera. Je cherche rarement la publicité, ni d'avoir ma binette dans le journal. Donc voilà.

Je vais reprendre la page 14. Vous reprenez le tableau sur l'évolution des recettes principales de fonctionnement et les recettes fiscales. Les impôts, pour les habitants de Saint-André, cela représente 413 euros par habitant. Pour les communes de même strate, cela représente 563 euros. La recette fiscale par habitant est inférieure à Saint-André que dans les autres communes de même strate. C'est cela qui est écrit.

M. CHARRIER : Ce qui est écrit aussi juste à côté, c'est que, le ratio structure 2020, en pour cent du produit, est de 46,04 à Saint-André et de 43,19 pour la moyenne de la strate, ce qui fait que nous sommes de quasiment 3 points au-dessus de la moyenne de la strate. Après, les chiffres, on peut les lire... on peut rester là jusqu'à 22 heures, si vous voulez, à faire un combat de chiffres. Moi je lis... il y a deux colonnes... vous, la colonne qui vous intéresse, c'est peut-être la valeur par habitant, moi, la colonne qui m'intéresse, c'est le ratio de structure, c'est-à-dire que la part de l'impôt dans les recettes de fonctionnement pour la commune est de quasiment 3 points supérieurs aux autres communes de la strate.

Mme MONSEIGNE : C'est comme quand j'explique que, dans la commune, 65 % de nos dépenses sont des dépenses de personnel. C'est énorme, parce que la moyenne, c'est 53 % - je ne dis pas de bêtises, madame CHAMPAGNE – chez nous, c'est 65 %. Pourtant, on le verra tout à l'heure, on a 140 agents titulaires, un peu plus, et la moyenne en France, c'est 20 salariés, 21, je crois, par millier d'habitants. Nous, pour rattraper la moyenne, il faudrait qu'on ait 200 salariés, 200 employés. La moyenne, je pense qu'elle est autour de 200 quand chez nous, il y en a 150. Il faut parler en nombre réel. Les pourcentages, ils se calculent en fonction d'un environnement. Quand quelqu'un est pauvre – cela, c'est comme l'histoire des impôts – quand on dit, ce n'est quand même pas cher, un produit n'est pas cher pour un... ou quand on dit une voiture, ce n'est pas cher à 10 000 euros, pour un foyer de smicards, c'est toujours cher. Cela représente un pourcentage beaucoup plus élevé dans son ménage que pour quelqu'un qui a des revenus importants.

M. CHARRIER : Excusez-moi, j'entends bien votre propos, madame le maire, mais si je vais un peu plus loin dans ce que vous venez de nous dire, dont acte, la valeur par habitant à Saint-André est de 150 euros en moins par rapport à la moyenne de la strate, ce qui veut dire que nous avons... il y avait la taxe d'habitation dans le tas. Elle va disparaître l'année prochaine. Elle sera compensée, mais admettons. Ce qui relève du fait qu'il y a quand même un grand nombre de foyers, comme je le disais tout à l'heure, qui sont dans des situations précaires. Enfin, je veux dire, il me semble que la taxe d'habitation, elle est calculée... il y a un prorata, qui est calculé par rapport aux revenus, et la taxe foncière, je ne suis pas certain que des personnes, qui ont des revenus modestes, aient les moyens de s'acheter un logement en tant que propriétaire, qui va imposer une taxe foncière qui soit exorbitante. Donc ce tableau nous prouve qu'il y a un certain nombre de foyers avec des situations financières précaires, pour ne pas dire pauvres, parce que ce serait leur manquer de respect, mais avec des situations financières précaires, et que donc, une baisse de 0,5 % du taux pour ces foyers-là, il me semble que c'est quelque chose qui est totalement soutenable pour la commune et qui fait preuve d'une certaine solidarité. Ce n'est que mon avis. Nous, on propose, c'est vous qui êtes aux commandes.

Mme MONSEIGNE : Oui, mais je veux dire, il ne faut pas se servir et pervertir la lecture d'un tableau pour justifier un objectif... c'est le vôtre, il est très juste. Je rappelle juste que les habitants de Saint-André, comme vous l'avez très bien dit, payent 150 euros d'impôts de moins que quelqu'un d'autre. En même temps, ils ont peut-être moins de services que dans d'autres communes, mais on est d'accord là-dessus. Seulement, ils payent moins d'impôts. Ils payent les impôts à la juste mesure, parce qu'on mesure les capacités des ménages qui arrivent dans la commune, et ce ne sont pas des ménages avec de gros revenus. Croyez-moi, et je pense qu'on est quand même quelques-uns, et je regarde Véronique LAVAUD, à bien connaître la situation des ménages de la commune, ou Laurence PÉROU, par exemple, qui les côtoie régulièrement soit au Temps des familles, soit à l'école, donc on connaît le profil des gens qui vivent à Saint-André. D'abord, on a fait un programme d'accession sociale, qui est assez rare quand même dans les collectivités locales, à Bois Milon. On sait très bien que sur les accessions sociales, ce sont des ménages qui ne payent pratiquement pas d'impôts, ils ne payent plus de taxe d'habitation et sur les impôts fonciers, ils ont des petites maisons, donc des assiettes qui ne sont pas importantes. Je rappelle que les...

M. CHARRIER : Juste, madame le maire, si je peux me permettre, parce que ce que vous dites me concerne tellement. J'ai profité de ce programme d'accession sociale à Bois Milon. Pour que tout le monde puisse

savoir, aujourd'hui, je ne paye pas de taxe d'habitation, d'accord, par contre, ma taxe foncière s'élève à quasiment 1 000 euros.

Mme MONSEIGNE : Oui 1 000 €, mais cherchez sur le territoire...

M. CHARRIER : On ne peut pas dire que ce ne soit pas grand-chose.

Mme MONSEIGNE : On vous a permis... On ne va pas s'éterniser, parce que vous prenez votre cas particulier.

M. CHARRIER : Je prends mon cas particulier, parce que c'est le cas particulier d'une classe moyenne qui vit sur Saint-André aujourd'hui.

Mme MONSEIGNE : Exactement, mais on vous a permis, par un programme financé, cofinancé par la commune, puisqu'on est sur un programme d'aménagement, que vous avez combattu en son époque d'ailleurs. Je le rappelle quand même pour la petite histoire.

M. CHARRIER : Que certains de mes anciens amis avaient combattu. Je vous prierais de ne pas me mettre dans le même panier, s'il vous plaît.

Mme MONSEIGNE : Enfin, vous étiez dans l'opposition à l'époque, mais bon, passons. En tout cas, on a permis, par une politique publique, par une décision publique volontaire, à des gens de devenir propriétaires. Moi, je ne suis pas un apôtre de la propriété, loin de là. Mais malgré tout, aujourd'hui, c'est un système de sécurité, être propriétaire, avoir son bien. Aujourd'hui, si vous avez lu Sud-Ouest samedi, la commune de Saint-André, en tout cas le territoire, est celui où l'augmentation des prix de l'immobilier a fait un bon exceptionnel, c'est à dire que votre bien que la commande publique vous a permis d'acquérir, vous comme d'autres, l'accession à la propriété, vous êtes maintenant propriétaire d'un bien qui, chaque année, prend entre 10 et 18 %, grâce aux efforts de la collectivité locale. Il faut arrêter de me raconter des histoires.

M. CHARRIER : C'est ce qu'on vous demande en tant que collectivité locale.

Mme MONSEIGNE : Mais on l'a fait, monsieur.

M. CHARRIER : C'est très bien. Je ne vous jeterai pas la pierre sur le fait de l'avoir fait.

Mme MONSEIGNE : Quand vous étiez dans l'opposition, vous n'avez pas voté les budgets, alors que, depuis 2009, on n'a pas touché au taux de la fiscalité de Saint-André-de-Cubzac, depuis 2009. Cela va faire 12 ans.

M. CHARRIER : C'est bien le problème.

Mme MONSEIGNE : Si vous trouvez une collectivité... Et non, vous nous demandez de les baisser encore.

M. CHARRIER : Oui, de les baisser encore, comme vous dites, cela fait 12 ans que vous ne l'avez...

Mme MONSEIGNE : On ne les a pas touchés.

M. CHARRIER : Eh bien justement.

Mme MONSEIGNE : Quand la totalité des autres communes les ont augmentés.

M. CHARRIER : Quand on fait 2 millions d'euros d'excédent de recettes de fonctionnement et qu'on a vécu une crise sans précédent, comme on l'a connue l'année dernière, et quand vous dites à qui vous voulez l'entendre qu'il faut faire preuve de solidarité, je pense que la commune peut faire preuve de solidarité à hauteur de 61 000 euros en baissant la taxe foncière d'un demi pour cent. On va arrêter le débat ici, sinon on va y passer la nuit.

Mme MONSEIGNE : Monsieur CHARRIER, il faut que j'aie le sens de l'humour quand même, parce que, dans la même phrase, vous m'avez demandé de diminuer la fiscalité, de faire l'économie de 60 000 euros, et vous demandez... et je vais répondre à côté... de construire deux écoles. Le premier poste des finances publiques de la commune, c'est les postes d'agents et d'employés. 60 000 euros, c'est 3 agents dans les écoles, agents et employés, en tout cas, 2,5. Je ne sais pas comment je construis deux écoles, je baisse les impôts et j'augmente le personnel. Mais je sais que...

M. CHARRIER : Peut-être en arrêtant une DSP d'entretien des espaces verts à 30 000 euros. Cela fait déjà la moitié du budget.

Mme MONSEIGNE : Oui, cela s'appelle... C'est là qu'on n'est pas d'accord. Il y en a qui tiennent au service public, et il y en a d'autres qui font des économies.

M. CHARRIER : En arrêtant une DSP, on tient au service public, madame le maire.

Mme MONSEIGNE : Moi, je ne sais pas comment je baisse les impôts et j'augmente les services, parce que, vous l'avez bien noté, notre principale recette, c'est la fiscalité, qui numériquement est faible, mais est importante, parce que le nombre d'habitants est important. Ensuite, quand je dis que la commune est pauvre, parce que cela, c'est l'histoire des bases, mais madame CHAMPAGNE, un jour, nous invitera pour nous expliquer l'histoire des bases qui n'ont pas été évoluées depuis 1970, sur notre territoire, et qui, je crois, ne bougeront pas, parce qu'à chaque fois, les réformes sont remises dans le tiroir, parce qu'il faudrait enlever à ceux qui ont le plus pour donner à ceux qui ont le moins. Ce n'est pas dans l'air du temps. Maintenant, on est en train de rattraper les choses, mais au profit de l'intercommunalité... et ce sera cela l'enjeu de demain... la commune, en dehors de la fiscalité des ménages, avait une très faible proportion de la fiscalité des entreprises. Aujourd'hui, la fiscalité des entreprises, elle va à la communauté de communes. Tant mieux, cela va augmenter. Il faudra travailler à l'échelle communale pour qu'un certain nombre de services et d'équipements soient demain à la charge de l'intercommunalité qui reçoit les recettes, que nous on ait des dépenses liées à nos services, mais qu'une partie des charges de centralité demain puisse être attribuée là où les recettes fiscales arrivent.

M. CHARRIER : Vous venez donc de répondre à votre question en disant je ne sais pas comment on fait pour baisser les impôts et augmenter le service, en faisant de la mutualisation avec la communauté de communes. En faisant des mutualisations, il y a des charges qui sont réduites. Dans ce cas-là, les 61 000 euros qu'on n'aura pas perçus par l'impôt, on pourra les récupérer sur la mutualisation.

Mme MONSEIGNE : On y travaille, monsieur CHARRIER, on y travaille.

M. CHARRIER : Si ce n'est pas pour 2021, j'espère que ce sera pour 2022.

Mme MONSEIGNE : Voilà, mais il suffit d'y participer. Il y a des commissions qui sont ouvertes à tous les conseillers municipaux. J'espère qu'à l'avenir, on vous y verra plus que jusqu'à présent.

M. CHARRIER : À partir du moment où j'en suis informé, je me ferai le plaisir d'y venir.

Mme MONSEIGNE : Tous les conseillers municipaux sont informés.

M. CHARRIER : Excusez-moi, depuis le mois de janvier que je suis conseiller municipal, je n'ai pas reçu une seule invitation à participer à une commission autre que celles qui se font en mairie.

Mme MONSEIGNE : Je regarde Sandrine HERNANDEZ. Demain matin, on regardera si on vous a oublié du listing, mais c'est possible.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, monsieur FAMEL.

M. FAMEL : Je me bats avec le micro. Dans des propos plus apaisés, il me semble que c'est plus cohérent avec les débats qui nous animent, et surtout les éléments qui nous animent, j'avais simplement... je ne vais pas reprendre sur la page 17, sur le fait que nous soyons surcompensés. Je suis très heureux que nous puissions reverser aux communes qui étaient sous-compensées, de manière qu'elles arrivent à une jauge, et que, elles aussi, puissent vivre, en esprit de solidarité, qui vous est cher, mais qui nous est cher aussi.

Page 27, je découvre que nous avons des études et des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, le budget qui est quasi nul. Il est dommage que, sur ce document, ne figure pas en numéraire le montant de cette ligne. Je pense que ce doit être un oubli ou cela ne devait pas rentrer sur l'histogramme. Nous avons, en parallèle, les dépenses financières de 286 000 euros, je vous fais grâce du reste, pour Montalon, dont nous rappelons l'inopportunité à l'échelon communal. En effet, si si, je vais recommencer, excusez-moi madame BORRELLY, cela fait partie de l'histoire aussi. Le 45e parallèle doit être de rayonnement intercommunal, et à ce titre, en tant que site à vocation touristique, doit être porté par la communauté de communes, y compris financièrement. On parlait tout à l'heure de mutualisation et de prise en compétences enfin de la communauté

de communes. Je pense qu'elle devrait s'y opposer aussi. Je pense que les futurs inondés de notre commune apprécieront la priorisation de la majorité à leurs dépens. Mais, c'est vrai que c'est moins porteur de voix pour les élections à venir.

Sur la page 29, alors là, je vais faire appel aux anciens de la majorité municipale, concernant la réfection de l'aménagement des voiries communales sur la route sur Saint-Romain. Je m'en amuse malheureusement, mais je suis quand même un peu amer. Les élus de l'ancienne majorité n'ont pas oublié notre désaccord sur nos propos à ce sujet. Je raccourcis, c'est "les enfants iront par Bois Milon". Preuve est faite que l'entêtement sur ce sujet va coûter à la commune un investissement financier qui aurait pu faire l'objet d'un cofinancement comme nous l'avions évoqué alors. Le mécanisme financier existant, qui existe toujours, le PUP, le projet urbain partenarial, votre dogmatisme à l'encontre de l'école privée, nous coûtera donc une non-participation sur cette même structure privée. Je trouve cela dommage. Voilà une piste d'économie sur laquelle l'école pouvait cofinancer. Je vous invite à lire ce qu'est un projet urbain partenarial, et vous verrez que, à l'époque, l'école Sainte-Marie pouvait cofinancer avec nous cet équipement que nous allons devoir financer maintenant à hauteur de 100 %.

Mme MONSEIGNE : On a déjà utilisé les dispositifs des PUP, monsieur FAMEL, dans la commune. C'est un dossier que l'on connaît. Je rappelle que l'institution Sainte-Marie a financé l'aménagement en totalité, en intégralité, l'aménagement du rond-point nécessaire à son entrée. Cela a été compliqué pour eux, parce que ce n'était pas prévu dans leur plan pluriannuel d'investissement, et ils n'avaient pas imaginé qu'ils auraient à leur charge l'aménagement du rond-point pour l'accès à l'établissement. Mais qu'ensuite, en aucun cas, on ne pouvait imposer – même encourager parce que de toute façon, ils auraient refusé – l'institution Sainte-Marie, le conseil d'administration de l'institution Sainte-Marie, à financer une voie ou un aménagement cyclable piétons sur une voie départementale, qui n'aurait pas été uniquement pour leur besoin. Nous aurons à aménager un cheminement piéton sur la route de Saint Romain. Il fait partie des choses qui sont à l'étude. Dans l'attente, ce qui avait été convenu avec l'établissement Sainte-Marie, c'était que les élèves puissent passer à l'intérieur pour leur sécurité, ce qu'ils font à moitié, ça, c'est vrai. Mais, en aucun cas, on ne pouvait imposer, au-delà du rond-point – et cela a été déjà compliqué – des réseaux et tout ce qui était nécessaire pour leur propre fonctionnement, un aménagement supplémentaire. Ce n'est pas un aménageur. C'est une institution privée, avec des juristes et des comptables qui appartiennent au Diocèse, et qui financent ce qu'ils doivent financer, mais ne vont pas au-delà. Ils ont financé le rond-point. C'était déjà important. Je ne pense pas qu'on ait pu obtenir une PUP avec l'établissement Sainte-Marie. Sur les études hydrauliques et pluviales, on a une étude globale qu'on a fait compléter par des études à la fois sur la rue Nationale et sur le bassin de rétention de Timberlay, des études plus opérationnelles pour réaliser ces travaux. Les études, elles sont mineures, mais les travaux d'un bassin de stockage rue Nationale, plus un bassin de stockage à Timberlay, il y en a pour pratiquement 3,5 millions, je crois. Cela sera largement au-dessus du programme opérationnel de Montalon. On pourrait imaginer aussi que l'eau pluviale soit une charge de l'intercommunalité, parce que l'eau, elle arrive aussi des territoires extérieurs quand elle arrive à Saint-André. Après, il faut fixer la limite. Je ne vois pas la communauté de communes prendre en charge toutes les berges de l'estuaire, le site du Mouron, le Moulin de Lansac, voilà, tous les sites. Mais en tout cas, je ferai demain matin la proposition et je dirai qu'elle vient de vous à la présidente de la communauté de communes, en lui demandant d'essayer de regarder s'il est possible que la communauté de communes devienne gestionnaire de tous les sites touristiques du territoire du Grand Cubzaguais. Mais vous pourrez le proposer dans le cadre de l'étude stratégique et financière, puisque tous les conseillers municipaux pourront participer à l'étude. Moi, je ne vais pas revenir sur Montalon. C'est un site qui est propre à la commune, comme Plagne, comme demain, le Tasta ou ailleurs. Chacun doit prendre sa part. Je pense qu'il y a des équipements structurants plus importants pour la population, et que la communauté de communes, demain, pourra prendre à sa charge, notamment dans les domaines sportifs ou le domaine social, puisque cela, c'est à l'étude, parce que vous parliez effectivement des difficultés sociales d'un certain nombre de nos concitoyens. Je pense que, demain, la communauté de communes aura à mettre en œuvre un certain nombre de dispositifs d'accompagnement à l'échelle du territoire, et c'est ce qui est en cours d'étude en ce moment. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, monsieur BELMONTE.

M. BELMONTE : Madame le maire, chers collègues. Je reviens moi sur le DOB, qui est présenté, pour avoir des précisions simplement. Dans les éléments à prendre en compte pour l'exercice 2021, il y a le recrutement d'un nouvel agent de police municipale. Pour moi, cela va dans le bon sens. Est-ce que vous le confirmez ?

Mme MONSEIGNE : On va avoir deux départs à la retraite qui sont confirmés en 2021, notre chef de la police municipale, qui atteint l'âge légal de départ à la retraite, et un agent du service communication, qui est notre graphiste, qui va partir aussi. On va remplacer le chef de la police municipale, dans un premier temps... cela, c'est normal... ensuite, une fois qu'on aura le nouveau chef de la police municipale, étudier avec lui un renforcement de la police municipale pour avoir des moyens supplémentaires en termes de police de l'urbanisme. On regarde avec Stéphane PINSTON, puisqu'on voit aujourd'hui que notre police municipale fait beaucoup d'interventions à la fois sur des infractions de voirie, d'urbanisme ou d'environnement, et que cela prend beaucoup de temps. Si on veut faire appliquer la loi, il faut qu'on renforce les moyens. Cela ne veut pas dire qu'ils ne feront que cela, mais il faut qu'on ait des policiers municipaux formés à la police de l'urbanisme et de l'environnement. Après, ils peuvent faire le reste aussi, mais on a besoin de renforcer nos équipes. Je lisais que mon collègue de Bassens renforçait aussi... il y a moins d'habitants et ils sont un petit peu plus nombreux... la police municipale à la fois pour être au plus près des besoins des gens, mieux leur répondre est nécessaire, tout à fait.

M. BELMONTE : Vous savez notre sensibilité sur la question de la sécurité, donc c'est une mesure qui, pour nous, va dans le bon sens. Deuxième élément concernant la dynamisation du centre-ville, je n'ai pas vu, peut-être que vous attendez la fin de la réflexion, qu'est-ce qui est prévu en termes de mesures et d'investissements de ce côté-là ?

Mme MONSEIGNE : Aujourd'hui se construit un certain nombre d'ateliers avec des habitants et des acteurs locaux. Il y en avait un samedi matin. C'est sous la conduite de Sandrine HERNANDEZ. La concertation, la participation et le débat vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'été, en tout cas au début de l'automne, si la Covid nous le permet, parce qu'il a fallu recalibrer les réunions. À la suite de toute la partie concertation, il y aura un premier dessin et de premières orientations de l'aménagement, à la fois d'aménagements urbains, techniques, c'est-à-dire autour de... le pivot, c'est souvent la place de la mairie, parce que la circulation, la place de la voiture, des piétons, des vélos, la dimension des commerces, quels types de commerces, cela fait partie des enjeux importants aujourd'hui. Ensuite, les cabinets d'urbanistes qui travaillent et l'ensemble du groupement vont définir un certain nombre de pistes et de propositions, dont on débattera ensemble. Je pense que les investissements – je parle sous le contrôle de Sandrine HERNANDEZ et de Stéphane PINSTON – ensuite, viendront d'abord des acquisitions, parce qu'il est possible qu'ils nous proposent, par exemple, de supprimer un immeuble isolé, d'acheter au contraire un autre immeuble, puisque c'est là qu'il faut réinstaller autre chose, de réaménager une place, de réaménager une rue, et donc là, il faudra pouvoir construire autour de cela un plan pluriannuel d'équipement et d'investissement pour construire le centre-ville. Mais à mon avis, le dessin du centre-ville, on l'aura en début d'année 2022, mais pas avant.

M. BELMONTE : Vous nous présentez la question d'un aménagement du centre-ville. Pour moi, il y a une autre dimension de l'ensemble de l'activité, qui est au-delà de cet aménagement.

Mme MONSEIGNE : Je vais laisser à Sandrine, parce que, aujourd'hui... La commune a été lauréate d'un dispositif « Petites villes de demain », comme la ville de Bourg aussi. On est associé à la commune de Bourg sur la mise en œuvre de ce dispositif. Dans ce cadre-là, on va candidater au dispositif dès qu'il sera en place pour bénéficier d'un certain nombre de moyens humains et financiers. Je ne sais pas si Sandrine veut compléter.

Mme HERNANDEZ : Oui, donc comme l'indique madame le maire, on est lauréat de l'appel à projets « Petites villes de demain ». Justement, on a une réunion demain, en sous-préfecture, pour lancer le programme, qui va nous permettre de nous doter, à la fois à l'échelle de la communauté de communes de moyens humains pour piloter cette démarche de redynamisation de notre cœur de ville, et à la fois de moyens techniques, donc il y a une offre de services publiée pilotée par l'État dans laquelle on va pouvoir piocher en fonction des grandes orientations qui seront issues du travail en concertation qui est mené jusqu'en septembre, et qu'on ira piocher dans ce programme et dans cette offre de services en fonction des attentes de nos concitoyens et du programme qu'on aura défini ensemble pour Saint-André. Bien entendu, cela relève à la fois des équipements, mais cela relève aussi de la question de l'habitat, les questions d'animation territoriale et d'animation de centre-ville. Tout cela va pouvoir se dérouler à partir de début 2022, le temps que cela se mette en place, à la fois qu'on termine la concertation en cours avec les habitants et à la fois que le dispositif soit réellement lancé avec l'État.

Mme MONSEIGNE : Cela veut dire que dans l'année 2021, en fin d'année 2021, on devrait avoir un chargé de missions opérationnel, au moins un, et après, lui va pouvoir conduire les choses de façon plus précise en termes d'orientations, de dynamisation. L'ensemble des conseillers municipaux sera associé. Pour l'instant, la concertation, elle se fait avec les citoyens et les acteurs locaux, mais nous, on n'y participe pas. En tout cas, moi, je n'y vais pas, mais, dans un deuxième temps – c'est ce qu'on avait un petit peu organisé – cela se fera avec les élus et la communauté de communes.

Avant de vous redonner la parole, notre public, nos concitoyens sont partis, parce qu'il est 18h05. Je salue l'arrivée de Michaël CHAMARD. Ensuite, il faut que je fasse adopter le huis clos pour que l'on poursuive ce conseil municipal. C'est traditionnel.

Formation du huis clos

(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

En raison du couvre-feu fixé à 18 heures et afin de pouvoir poursuivre la séance du conseil municipal convoqué à 16 heures 30, ce dernier est invité à la demande du maire, à se prononcer sans débat et à la majorité absolue des membres présents ou représentés, sur la tenue de la suite de la réunion à huis-clos (article L2121-18 du code général des collectivités territoriales).

Sur le huis clos, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le huis clos mis aux votes est adopté à l'unanimité.

Mme MONSEIGNE : On va poursuivre. Merci, Sandrine, pour ces compléments. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ou d'autres remarques de la part de nos collègues ? Oui, madame LAVAUD.

Mme LAVAUD : Oui, merci. Je voulais m'inviter dans le débat juste pour mettre le curseur du côté du gouvernement et de l'État, qui lui, peut-être, ne remplit pas toutes ses fonctions de nous donner les dotations suffisantes pour qu'une collectivité telle que la nôtre, et voire d'autres, puisse fonctionner. Là, nous avons été face à l'épidémie depuis un an, et il a fallu qu'on se débrouille au début quasiment tout seul pour répondre à cette urgence sanitaire, à réorganiser les services, à recevoir le double de familles que nous recevions en temps normal. Je veux mettre aussi la responsabilité de l'État par rapport aux réformes qu'il est en train de mettre en place, qu'il avait commencées et qu'il va continuer, parce qu'aujourd'hui, une famille, ce n'est pas la taxe foncière qui la met en difficulté, ce sont les bas revenus, c'est l'allocation logement qui est revue, c'est pôle emploi qui est en train de diminuer ses allocations, c'est le chômage partiel. Alors de mettre tout sur la responsabilité de la collectivité, moi, je ne partage pas du tout. Le gouvernement lui a une responsabilité de faire vivre les collectivités pour que nous, services publics, on réponde aux besoins des gens. Effectivement, la taxe d'habitation enlevée des familles va leur permettre – et c'est comme cela qu'on nous l'a vendu – elle va augmenter un pouvoir d'achat. Mais demain, si l'État ne nous compense pas, ce sont les collectivités qui auront encore moins de ressources, et donc moins d'écoles, et encore moins donner à une sous-traitance la cantine, ou autre. Voilà, je voulais avoir aussi une vision. Moi, c'est un peu le gouvernement que je condamne, parce qu'il ne nous a pas aidés suffisamment dans l'année que nous venons de passer, dans l'année qu'on va avoir à subir également. Pour que nos services publics soient maintenus, de proximité, il nous faut forcément une aide, et du département, et des régions, et de l'État, et surtout de l'État. Aujourd'hui, les choix, ils sont ailleurs. Les choix, ils ont été vers les grands groupes qui n'en avaient pas besoin. L'année 2020, les actionnaires ont triplé, voire quadruplé, leurs revenus en dividende, et là, les collectivités... – Madame le maire a dit qu'on devait être prudents – je suis d'accord, mais on fait des choses aussi. Tous les jours on fait des choses en mairie et à la collectivité. Voilà, c'est tout.

Mme MONSEIGNE : Merci Véronique. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vous propose de prendre acte des échanges que nous avons eus et du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu maintenant, en tout cas, jusqu'à maintenant. Est-ce que certains contestent la tenue du débat d'orientations budgétaires, parce que c'est comme cela que la loi a prévu le vote ? Est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions ? Je vous remercie.

On considérera que nous avons pu débattre des orientations budgétaires de l'année 2021.

Le conseil municipal, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 à l'unanimité.

**Dossier N° 21–2021 – Dépenses nouvelles d'investissement – Autorisation d'engager et de mandater
(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)**

Par application des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut autoriser madame le maire, par anticipation sur l'adoption du budget primitif, à engager, à liquider et à mandater les dépenses nouvelles d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les délibérations prises à ce titre doivent préciser l'affectation des dépenses autorisées, c'est-à-dire leur nature et leur ventilation par chapitre et par article, ainsi que leur montant.

Enfin, les crédits effectivement engagés sur la base de ces autorisations doivent être repris au budget primitif de l'exercice.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, d'autoriser madame le maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses nouvelles d'investissement suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre - Article	Objet de la dépense	Tiers	Montant TTC
20 - 2051	Installation nouvel antivirus sur ordinateurs des services administratifs	SYS 1	2 968,80 €
21 - 2135	Remplacement du sol de structure de jeux extérieurs - école maternelle R. Chappel	Experts Loisirs	913,02 €
21 - 2135	Installation d'un déclencheur manuel de l'alarme incendie sous le préau de l'école B. Cabanes	Aquifeu	514,21 €
21 - 2188	Remplacement de 2 panneaux de basket au stade Arnaudin	Aquitaine Sports Loisirs	3 016,80 €
21 - 2188	Remplacement d'un téléphone fixe du service finances-personnel	Hexatel	295,06 €
21 - 2188	Acquisition de chariots de restauration scolaire	La Bovida	511,20 €
		Total :	8 219,09 €

Soit 1,66 % (y compris la subvention d'équipement du budget annexe halte nautique pour un montant de 110 000 €) des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2020, hors remboursement du capital de la dette.

BUDGET ANNEXE HALTE NAUTIQUE

Chapitre – Article	Objet de la dépense	Tiers	Montant TTC
21 - 2135	Publication offre de consultation - travaux jupes PEHD	BOAMP	864,00 €

Soit 6,1 % des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2020.

Mme MONSEIGNE : Dans la poursuite des questions financières, il nous est proposé, conformément au code général des collectivités, de pouvoir, bien que le budget ne soit pas voté, engager des dépenses nouvelles d'investissement dans une limite très modeste, puisque le montant des investissements à engager avant le budget s'élève à 8 219,09 euros. Cela va, cela ne devrait pas avoir un impact trop élevé.

Il vous est proposé aujourd'hui de m'autoriser à engager ces dépenses d'investissement pour pouvoir installer un nouvel antivirus sur les ordinateurs des services administratifs pour un montant de 2 968,80 euros, de remplacer une partie du sol des structures de jeux de l'école Rosette Chappel pour remettre les jeux en

fonctionnement pour 913,02 euros, d'installer un déclencheur manuel d'alarme incendie sous le préau de l'école Bertrand Cabanes, parce que je pense qu'on ne l'entend pas quand on est dehors, pour 574,21 euros, de remplacer les deux panneaux de basket du stade Arnaudin, qui ont été ressortis déjà depuis un petit moment, puisqu'ils n'étaient plus conformes, pour un montant 3 016,80 euros, de remplacer un téléphone fixe – j'espère qu'on ne le mettra pas deux fois – pour le service finances pour 295,06 euros, et pour acheter un chariot de restauration scolaire, un chariot pour porter les plats et les équipements de service, les assiettes ou les verres, je ne sais plus, pour 511,20 euros. Voilà pour le budget général.

Pour le budget de la halte nautique, on vous propose d'inscrire la publication de l'offre de consultation. On va faire de gros travaux, le changement des jupes, enfin de l'ajout de jupes sur la halte nautique. Pour lancer la consultation, il y a une publication obligatoire pour un montant de 864 euros.

Est-ce que vous avez des questions ou des observations ? Je vous propose de passer aux votes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier N° 22-2021 – Régie de la halte nautique – Budget annexe – Fixation des tarifs 2021 (Rapporteur : Michel ARNAUD)
--

Mme MONSEIGNE : Je vais passer la parole à Michel ARNAUD sur les tarifs du budget annexe de la halte nautique.

M. ARNAUD : Merci madame le maire.

Vu la création du SPIC de la halte nautique de Saint-André-de-Cubzac, régie dotée de la seule autonomie financière, par délibération du 02 juillet 2018, et ses statuts approuvés lors de cette même séance ;

Vu les avis favorables du conseil d'exploitation de la halte nautique et du conseil portuaire en date du 09 février 2021 ;

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de fixer les tarifs d'utilisation de la halte nautique pour l'année 2021 comme suit :

	TARIFS 2020	TARIFS 2021
Emplacement sur le ponton de la halte nautique	55 € TTC (45,83 € HT) /mètre linéaire/an	58 € TTC (48,33 € HT) /mètre linéaire/an
Utilisation du ponton pour accès aux corps morts	20 € TTC (16,67 € HT) /an	21 € TTC (17,50 € HT) /an
Emplacement temporaire sur le ponton Pêcheurs	50 € TTC (41,67 € HT) /an pour la saison de pêche	50 € TTC (41,67 € HT) /an pour la saison de pêche

Mme MONSEIGNE : Merci, Michel. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, monsieur FAMEL.

M. FAMEL : Oui, Michel, madame la maire. Simplement, une petite remarque. Savoir s'il était possible d'avoir un visuel sur 3 années plutôt que 2, de manière effectivement de voir la fluctuation des emplacements, enfin de la rémunération par emplacement, et qu'on ait une vue plus précise. Là, on est sur 2 ans, cela ne permet pas spécialement de juger la tendance qui est donnée et qui souhaite être donnée sur les locations des pontons.

Mme MONSEIGNE : D'accord. Depuis la mise en œuvre, en tout cas, la reprise en régie directe de la halte nautique, et la création du SPIC, on avait prévu un plan d'augmentation des tarifs de 4 % chaque année, en tout cas, sur les 3 dernières années. Ce qui est proposé là, sur la prochaine année, c'est 5 %. Ensuite, on va avoir – on l'a fixé jusqu'en 2025, enfin jusqu'à la fin du mandat – on a une augmentation de l'ordre de 5 %, entre 4,5 et 5 % chaque année, jusqu'à la fin du mandat, et une étude de tarification supplémentaire, parce qu'aujourd'hui, il y a des plaisanciers qui ne sont pas à la halte nautique, qui sont à un corps mort, ils sont propriétaires d'un corps mort, ou ils louent un corps mort au club lorsque la propriété est au club. Mais l'hiver,

comme il n'y a personne sur la halte, pour ceux qui ne sortent pas les bateaux pour faire l'entretien d'hivernage, ils les mettent à l'intérieur de la halte pour les protéger, parce qu'on sait qu'entre janvier et mars, c'est là qu'on a les gros coefficients et les plus gros embâcles qui viennent percuter les bateaux. On les autorise à aller se mettre à l'intérieur de la halte pour protéger les bateaux. Jusque-là, ils ne payent pas. L'idée, c'est de faire payer l'accès à la halte nautique en période d'hivernage, sur une tarification sur une partie de l'année, à voir. C'est à construire avec le SPIC. Au moment du prochain conseil portuaire et du prochain conseil de SPIC, je pense qu'on va travailler là-dessus. Je pense qu'on pourra vous donner le compte-rendu du conseil de SPIC, il n'y a pas de soucis, mais je pense que c'est peut-être déjà fait. Non, peut-être pas. On pourra vous l'envoyer, il n'y a pas de soucis. Oui, Véronique.

Mme LAVAUD : Le SPIC, il n'existe que depuis 2018, donc c'est difficile de revenir les années en arrière.

Mme MONSEIGNE : Tout à fait. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose de voter ces tarifs. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier N° 23–2021 – Subvention de fonctionnement allouée par la commune au SDIS 33 pour l'année 2021
--

(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

La croissance démographique sur le département de la Gironde a des conséquences sur les besoins d'intervention du SDIS, et notamment sur le secours à la personne qui représente 80% des interventions des services d'incendie et de secours. Aussi, afin de maintenir la qualité opérationnelle des services d'incendie et de secours ainsi que des casernements qui maillent le territoire girondin, le Département propose d'abonder le financement des services d'incendie et de secours.

Il est ainsi proposé de pallier le besoin de financement du SDIS par une contribution volontaire de Bordeaux-Métropole, des EPCI ou des communes du département.

Le conseil municipal, réuni en séance le 20 janvier 2020 avait autorisé madame le maire à signer une convention allouant une subvention de fonctionnement de 27 545,09 € au SDIS au titre de l'année 2020.

Le conseil d'administration du SDIS a délibéré le 11 décembre 2020 pour inviter les collectivités à reconduire cette participation volontaire pour l'année 2021. Cette contribution communale, assise sur la population DGF 2020, s'élèverait à hauteur de 28 240,09 € pour la commune de Saint-André-de-Cubzac, et inclurait la réalisation par le SDIS des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et la gestion des points d'eau privés entrant dans la catégorie des services ne relevant pas des missions propres de l'établissement.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'approuver la convention relative à la subvention de fonctionnement allouée en 2021 par la commune au SDIS, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser madame le maire à signer ladite convention.

Mme MONSEIGNE : Vous savez que la commune contribue aux charges du service départemental d'incendie et de secours, que depuis 2 ans maintenant, on a une participation qui progresse en fonction de la progression du nombre d'habitants, qu'il soit probable, peut-être l'année prochaine ou dans 2 ans, qu'au-delà de cette contribution, il y ait un rattrapage sur les années précédentes, puisque l'évolution des participations des collectivités aux charges du SDIS, en fonction de l'évolution de la population, est très récente, mais que jusque-là, il y a un grand combat juridique entre les services du département et les services de l'État sur cette question de rattrapage. Pour l'instant, on fait évoluer notre participation chaque année en fonction de l'évolution de la population. Au regard de la population de 2020, notre contribution au SDIS s'élèverait à 28 240,09 euros pour la commune de Saint-André-de-Cubzac, incluant la prestation, la réalisation par le SDIS des opérations de contrôles des DSI, c'est à dire des points d'eau de défense incendie, les bornes à incendie qui sont là, puisque ce sont les pompiers qui les utilisent. En principe, ils sont les seuls à les utiliser. Ce sont eux qui les entretiennent. Pour pouvoir verser cette subvention, il faut pouvoir signer une convention avec le SDIS. Ce qui vous est proposé, c'est d'approuver la convention relative à la subvention de fonctionnement

pour l'année 2021 et de m'autoriser à mandater la somme de 28 240,09 euros au profit du service départemental.

Est-ce que vous avez des questions ? Oui, monsieur CHARRIER.

M. CHARRIER : Oui, madame le maire, juste une question. Il est bien entendu qu'on va voter pour cette subvention. J'avais juste une question et là, je fais appel à votre qualité de représentante du département au SDIS. Il fut un temps, il y avait eu un projet de déménagement de la caserne des pompiers pour qu'elle puisse s'installer à la Garosse, en face de la ZAC. Vous n'êtes pas sans savoir qu'ils sont un petit-peu exsangues dans les locaux actuels. J'aurais voulu savoir s'il était possible qu'on puisse savoir où en était ce projet, s'il est tombé à l'eau, s'il est toujours dans les tuyaux, juste une information sur ce projet.

Mme MONSEIGNE : Je suis effectivement une des représentantes, puisqu'on est 10 ou 12 représentants au conseil départemental au SDIS. Le SDIS a engagé, au début du mandat de Jean-Luc GLEYZE, un état. Les services du SDIS avaient des équipements vétustes, des casernes vétustes pour certaines, à commencer par la Benauge. Le SDIS a fait un inventaire, un diagnostic global et a engagé un plan pluriannuel d'investissement, avec le département et les services de l'État, pour régler d'ailleurs les problèmes les plus urgents et ensuite petit à petit. Il se trouve que le bassin d'Arcachon était prioritaire, parce que c'est là que les enjeux sont les plus importants. Il manquait des casernes sur le bassin d'Arcachon. Ensuite, il a fallu reconstruire un certain nombre de pôles logistiques. Dans le plan pluriannuel d'investissement du SDIS, pour les années à venir, Saint-André n'était pas une priorité, parce qu'aujourd'hui, les équipements, enfin la dimension de la caserne et des équipements, sont... on ne peut pas dire que c'est l'idéal mais cela permet de fonctionner. Le souci, effectivement, c'est l'emplacement qui, de la périphérie, est devenu au cœur du centre-ville, et surtout aux heures de sorties scolaires, et parfois des délais d'intervention qui peuvent être entravés s'ils doivent intervenir au moment des sorties scolaires. Il y a 5 ans de cela, on nous avait demandé, au moment de la révision du PLU, de pouvoir retenir un emplacement réservé beaucoup mieux placé pour permettre le déplacement du SDIS, ce que nous avons fait. Nous avons un emplacement réservé à la Garosse. Si le SDIS se déplace, ce n'est pas dans le plan pluriannuel d'investissement, jusque 2022–2023. Moi, j'ai sollicité la communauté de communes pour qu'on puisse demander ensemble que ce projet soit inscrit dans le prochain plan pluriannuel d'investissement du SDIS, sachant que quand une caserne est déplacée, 50 % du montant de l'investissement doit être financé par la collectivité. La collectivité, c'est l'ancienne communauté de communes, c'est-à-dire les 8 communes de l'ancien Cubzaguais qui devront faire des provisions. Cela sera aussi le sujet des perspectives du pacte fiscal et financier, la construction d'une caserne, sachant qu'une caserne, c'est entre 6 et 8 millions d'euros. Cela veut dire qu'il faut pouvoir provisionner dans les années à venir 3 ou 4 millions d'euros au moins pour déplacer le centre de secours. Ce n'est pas oublié. Cela n'a pas fait partie des priorités du SDIS, parce qu'il y avait des enjeux beaucoup plus urgents ailleurs, mais en tout cas, cela reste quelque chose qu'il faut envisager pour l'avenir, ici comme dans d'autres secteurs ailleurs. Est-ce que vous avez d'autres questions ? Oui, monsieur COURSEAUX.

M. COURSEAUX : Oui, j'ai une petite question, mais elle ne demande pas une réponse aujourd'hui. Je voterai sans problème la convention, comme on l'a voté avant. Le SDIS 33 fait partie des plus chers en France, au coût par habitant, et à chaque fois, on augmente et on augmente toujours, donc est-ce qu'il y a une réflexion qui est faite au département sur ce coût ?

Mme MONSEIGNE : Depuis un certain nombre d'années... et ce qu'il faut savoir, c'est que la répartition des collectivités aux charges du SDIS est gelée depuis, je ne sais plus, mais je crois sur la population qui date de 1999 ou 2000. Toutes les charges nouvelles sont entièrement financées, en tout cas, la quote-part supplémentaire, par le département. C'est un grand débat entre le président du SDIS et les services de l'État. Plus cela va, plus il y a des besoins complémentaires, qui sont parfois des besoins qui s'imposent par un certain nombre de normes d'État qui demandent des alignements d'équipements ou de formations des personnels, et notamment, c'est un certain nombre de primes, de primes de feu, etc., qui sont votées par l'État et qui doivent être financées par les collectivités et le département sans compensation forcément de l'État dessus. On se répartit – on revient sur le discours de Véronique LAVAUD – ce n'est pas nouveau, mais cela s'est accéléré ces derniers temps, parce que les pompiers ont été à rude épreuve. Ensuite, aujourd'hui, la charge – le département de la Gironde, c'est un département particulier, un peu comme les Bouches-du-Rhône – c'est-à-dire nous avons tous les risques : plages, enfin rivières, la mer, les forêts, la centrale nucléaire et la densité de population avec une métropole importante qui a beaucoup grossi, plus le tourisme fluvial aujourd'hui, avec de gros navires qui arrivent sur la métropole et pour lesquels le SDIS doit s'équiper pour

pouvoir aller sauver un navire qui va prendre feu, ou si demain, il y a une épidémie Ebola sur un navire. Enfin, voilà, je vous le dis comme cela, mais ils doivent mesurer tous ces risques-là. Cela, c'est l'ensemble des risques. En Gironde, c'est l'augmentation de la population, puisque les pompiers interviennent pour plus de la moitié de leurs charges d'intervention sur des secours à la personne. Ce qui coûte cher aujourd'hui au SDIS, c'est quand quelqu'un ne va pas bien, qu'il appelle la nuit, qu'il faut l'amener aux urgences, ou quand quelqu'un est alcoolisé sur le trottoir – En ce moment, peut-être un peu moins avec la crise sanitaire – et qu'on a deux pompiers qui attendent 6 heures aux urgences, voire plus, de pouvoir être accueillis, et pendant ce temps-là, on les paye, parce que les pompiers travaillent. Je pense qu'ils coûtent moins cher que les pompiers de Marseille, mais il faut comparer ce que représente la charge d'un service départemental de secours et d'incendie en fonction des besoins et des risques liés au territoire. Effectivement, en Gironde, cela coûte très cher, parce qu'on a tous les risques, parce que c'est un des départements où la population a le plus augmenté, où dans Bordeaux Métropole, on a construit, on a densifié les quartiers, qui a nécessité que les pompiers achètent des véhicules et des équipements qu'ils ont presque fait faire sur mesure pour pouvoir atteindre un certain nombre de bâtiments construits aujourd'hui sur la métropole. Cela a été vrai aussi pour les bateaux à passagers. Personne n'a consulté le SDIS pour savoir ce qui serait nécessaire d'acheter ou d'acquérir en termes d'équipements, ou quelles formations il faudrait faire pour aller sauver les navires qui ont plusieurs centaines, voire milliers de personnes qui arrivent à Bordeaux pendant les vacances. Le SDIS rattrape les choses, mais cela fait partie du débat. C'est pour cela que je dis, aujourd'hui, il y a encore, au sein du SDIS, un débat pour que la contribution des collectivités augmente encore. Bordeaux Métropole serait d'accord pour augmenter sa participation et rattraper, à la condition que les autres territoires contribuent aussi. Bordeaux Métropole demande le principe de subsidiarité, ce qui me paraît normal. Aujourd'hui, il y a des débats assez tendus, entre la préfète et le président du SDIS, sur la question du secours aux personnes. Ce n'est pas normal qu'aujourd'hui, cela soit les pompiers qui secourent les personnes qui ne sortent pas de chez elles, qui ont une crise d'angoisse, qu'ils fassent du transport de personnes. Quand on ne trouve pas autre chose, pas de médecin, on appelle les pompiers, qui eux, ne peuvent pas se dérober, puisque c'est leur métier de secourir et qu'ils font du transport à la personne auprès du CHU. En plus, ils n'ont pas de passe-droit, ils n'ont pas de passeport ou de droit prioritaire, donc ils font la queue comme les autres. Aujourd'hui, il y a une tentative avec le CHU de pouvoir permettre à un seul pompier de rester, voire à confier le patient à un tiers, mais dans ce cas, c'est l'hôpital qui devient responsable et ils n'ont pas forcément envie d'endosser un certain nombre de responsabilités. Il y a un trou dans la raquette des soins, mais ce n'est pas nouveau, que les pompiers compensent depuis des années, mais aujourd'hui, on n'a pas de solutions. Il faut secourir les personnes, et quand il n'y a pas d'autres dispositifs, ce sont les pompiers qui le font, sachant qu'un pompier, c'est souvent un technicien formé, gradé, et que pour faire du transport à la personne, c'est dommage qu'on demande à un pompier de le faire. Ce n'est pas un chauffeur de taxi un pompier. C'est pour cela que cela coûte cher. Mais c'est vrai que ce serait intéressant, demain, qu'on puisse demander soit à un contrôleur général, soit à quelqu'un, ou au vice-président en charge des finances, de venir expliquer aujourd'hui la problématique de gestion de service de défense d'incendie et de secours. Ils ont les mêmes problèmes en Loire-Atlantique. À Marseille, c'est particulier, parce que c'est beaucoup de militaires, mais en Loire-Atlantique, où ils ont toutes les raffineries de Donges, de pétrole, les chantiers navals. Ils ont à peu près les mêmes soucis. Par contre, je n'ai pas regardé le coût par habitant en Loire-Atlantique et sur la Gironde, mais ce serait intéressant. On pourra regarder. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Je vous propose de passer aux votes sur la subvention au SDIS. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Dossier N° 24–2021 – Travaux de réhabilitation de l'éclairage public – Place du Champ de Foire –
Demande de subvention au SDEEG**

(Rapporteur : Michel ARNAUD)

Mme MONSEIGNE : Sur les travaux de réhabilitation de l'éclairage public, est-ce que c'est Michel qui fait part de la délibération – C'est classique.

M. ARNAUD : Il s'agit d'une demande de subvention au SDEEG.

Depuis plusieurs années, la commune a engagé une action en matière d'économie d'énergie en procédant au remplacement progressif des lampes d'éclairage public par des systèmes à leds moins énergivores.

En 2021, il est envisagé de réhabiliter l'éclairage public autour de la Place du Champ de Foire.

Dans le cadre de ces travaux de modernisation, estimés à 94 194,31 € HT (hors maîtrise d'œuvre) la commune peut solliciter une subvention auprès du syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG). Cette aide s'élève à 20% du montant HT des travaux, dans la limite d'un plafond de travaux subventionnés de 60 000 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter la participation financière du SDEEG au titre du remplacement des candélabres situés autour de la Place du Champ de Foire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de la réalisation des travaux sus-indiqués sur l'exercice budgétaire 2021 ;
- arrête le plan de financement prévisionnel correspondant comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux de réhabilitation de l'éclairage public	94 194,31 €	Subvention SDEEG	12 000,00 €
Maitrise d'œuvre	6 593,60 €	Autofinancement	88 787,91 €
Total HT	100 787,91 €	Total HT	100 787,91 €

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

- autorise madame le maire à déposer auprès du SDEEG un dossier de demande de participation financière ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Mme MONSEIGNE : Merci Michel. On va solliciter une subvention pour poursuivre l'année prochaine notre programme de changement des dispositifs et des équipements d'éclairage public, toujours autour de 100 000 euros, et cette fois, pour changer tous les points d'éclairage autour du Champ de foire. Oui, monsieur FAMEL.

M. FAMEL : Je vais essayer de faire rapide. Simplement, une petite question en deux temps. La première, c'est je rappelle que l'arrêté du 27 décembre 2018 impose la continuité des éclairages pluraux, des éclairages boules. Je voulais connaître, à ce jour, qu'elles étaient encore, sur notre commune, ces types d'éclairage. Il y a vraisemblablement, je pense, un intérêt financier à commencer par la place du Champ de foire, parce que je pense que, énergétiquement, cela doit être la plus catastrophique. Je voulais aussi informer le directeur des services techniques, mais via la directrice générale des services, il faut faire attention, visiblement, on a plusieurs fuseaux horaires sur la commune. L'éclairage ne s'éteint pas partout à la même heure. Je savais que nous avions un 45e parallèle, visiblement, il y en a d'autres qui sont assez proches en fonction des rues. Si on pouvait regarder de façon un peu plus précise et cohérente.

Mme MONSEIGNE : Merci. Je ne pourrais pas vous dire combien il reste encore d'éclairage à sodium, et de boules à sodium, sur la commune. Il en reste encore place de la mairie. Là, on les voit. Petit à petit, on va tous les changer. Sur la place du Champ de foire, fort justement, comme il y a le marché, que l'hiver, c'est éclairé tôt le matin et que parfois le soir, enfin en ce moment il n'y a pas d'éclairage, il n'y a pas tous les spots qu'on allume pour les marchés nocturnes, donc il y en a moins, mais c'est vrai que c'est très éclairé. L'idée, c'est de faire le Champ de foire. Ensuite, sur les distorsions, parfois, d'horaires d'extinction des éclairages publics, on le sait, suivant certaines parties du territoire, ce n'est pas énorme, mais c'est des fois 5 minutes ou un quart d'heure. On a informé et demandé à ce que ce soit mis à la même heure. En tout cas, personnellement, je ne sais pas pourquoi. Le directeur des services techniques ne m'a pas donné l'information, mais cela nous a surpris. Il devait y avoir une raison technique. Par exemple, à Port Neuf... nos collègues qui sont allés à Port Neuf il n'y a pas longtemps... les habitants ont fait remarquer que le matin, cela s'allumait à 5h15 ou 5h20 et pas à 5 heures, je ne sais pas pourquoi.

M. CHARRIER : Juste pour rebondir sur ce que disait mon collègue, la rue Dantagnan, sur la portion neuve, l'éclairage est allumé toute la nuit. Je ne sais pas si c'est volontaire ou pas, mais là, pour le coup...

Mme MONSEIGNE : Ce n'est pas normal.

M. CHARRIER : Je vous informe, c'est allumé toute la nuit.

Mme MONSEIGNE : On est en train de regarder, de demander au SDEEG de reprendre un certain nombre de petits dysfonctionnements. En tout cas, cela sera signalé tout de suite. Est-ce qu'il y a d'autres observations, d'autres questions sur la subvention au SDEEG ? Je vous propose de passer aux votes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier N° 25-2021 – Fourniture en équipements numériques et informatiques des écoles de la commune – Demande de subvention au conseil départemental (Rapporteur : Laurence PÉROU)

Mme MONSEIGNE : Je vais laisser la parole à Laurence PÉROU sur un certain nombre de dossiers qui concernent les écoles, les 2 ou 3 prochains. Le dossier demande de subvention au conseil départemental pour les équipements numériques.

Depuis plusieurs années, la commune équipe progressivement les différentes écoles publiques en équipements informatiques et numériques.

Face à l'apport pédagogique que représente l'utilisation de ce support et à son succès rencontré tant auprès des élèves que des enseignants, il est envisagé d'acquérir de nouveaux équipements à destination des écoles ayant formulé la demande, pour l'année 2021.

La commune peut solliciter, dans le cadre de ces investissements relatifs à l'informatisation des écoles, une subvention auprès du conseil départemental de la Gironde.

Le conseil départemental peut soutenir cette démarche numérique à hauteur de 40% de son montant total, dans la limite d'un plafond de dépenses de 8 000 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter auprès du conseil départemental de la Gironde une subvention au titre de l'informatisation des écoles publiques de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- arrête le plan de financement prévisionnel correspondant comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
<u>Ecole primaire Pierre Dufour :</u>			
2 Vidéoprojecteurs Interactifs (VPI)	2 200€		
2 Visualiseurs USB	170 €		
Forfait de livraison et installation	500 €		
<u>Ecole primaire Suzanne Lacore :</u>			
2 vidéoprojecteurs interactifs	2 200 €	Conseil départemental	2 754 €
Formation collective VPI	195 €	Autofinancement	4 131 €
2 visualiseurs USB	170 €		
Forfait de livraison et installation	500 €		
1 Ordinateur portable	420 €		
1 forfait installation	55 €		
<u>Ecole maternelle Bertrand Cabanes :</u>			
1 ordinateur portable	420 €		
1 forfait installation	55 €		
Total HT	6 885 €	Total HT	6 885 €

- autorise madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'acquisition d'équipements numériques et informatiques à destination des écoles de la commune ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Mme PÉROU : Oui, c'est une demande que nous formulons régulièrement dans le cadre de nos investissements informatiques et numériques pour les écoles. Vous avez une liste sous les yeux, établie à partir des besoins des écoles et des demandes des différents enseignants. Cette liste peut faire l'objet d'une subvention du conseil départemental, à hauteur de 40 %, d'un montant limité à 8 000 euros. Nous vous demandons de bien vouloir approuver la demande de cette subvention au département.

Mme MONSEIGNE : Merci, Laurence. Est-ce qu'il y a des questions ? Des observations ? Non, donc je vous propose de passer aux votes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

<p><u>Dossier N° 26–2021 – Convention de délégation de la compétence transports scolaires en Gironde – Avenant n° 2</u></p>
--

(Rapporteur : Laurence PÉROU)

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a prévu le transfert des compétences des transports des départements aux régions. A l'échelle girondine, le transfert du département de la Gironde vers la région Nouvelle-Aquitaine a été exécuté effectivement à compter du 1^{er} septembre 2017.

Par délibération du 8 juillet 2019, le conseil municipal a accepté la qualité d'organisatrice de 2nd rang et autorisé madame le maire à signer la convention de délégation de la compétence transports scolaires avec la région, pour une période allant jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2021/2022.

Lors de sa séance plénière du 16 décembre 2019, le conseil régional a adopté un nouveau règlement des transports scolaires applicable à la rentrée scolaire 2020/2021 relatif à la dégressivité de la tarification accordée aux fratries de 3 enfants et plus. Ainsi, par délibération du 6 juillet 2020, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 relatif aux modifications apportées au règlement.

Cet avenant n° 1 laissant subsister une ambiguïté sur l'autorité en charge des encaissements par chèque et en numéraire, le conseil régional sollicite l'approbation par le conseil municipal de l'avenant n° 2 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires, annexé à la présente délibération. L'avenant a vocation à modifier l'article 4 de la convention en supprimant toutes mentions relatives à une possibilité d'encaissement des participations familiales par les autorités organisatrices de 2nd rang et en laissant à la charge exclusive de la Région la responsabilité du recouvrement des recettes (impayés ou incidents de paiement) et des contentieux.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser madame le maire à signer ledit avenant.

Mme PÉROU : Vous le savez certainement, la région a pris la compétence sur les transports en 2017. En 2019, nous avons signé une convention avec la région pour l'organisation de ces transports scolaires. La région nous a demandé l'année dernière d'approuver un premier amendement qui portait sur la tarification accordée aux fratries de 3 enfants. Ils nous demandent aujourd'hui de valider un deuxième avenant – pardon, j'ai dit amendement, mais avenant – qui précise que seule la région est habilitée à recevoir les paiements des familles. Cela n'a pas beaucoup de conséquences pour nous, puisque depuis la signature de la convention, nous ne prenons plus aucun paiement de transport. Nous renvoyons toujours les familles vers la région. On se met tous en règle, mais cela ne va pas impacter notre quotidien.

Mme MONSEIGNE : Merci, Laurence. Est-ce que vous avez des questions, des observations sur cet avenant à la convention avec la région ? Non, pas de questions, donc je propose de passer aux votes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier N° 27–2021 – Arrêt « Le Tasta » – Installation d'un abri voyageurs scolaire – Convention avec le conseil régional

(Rapporteur : Laurence PÉROU)

Il est exposé que la région Nouvelle-Aquitaine a décidé de favoriser dans les communes qui le souhaitent, la mise en place d'abris voyageurs en vue d'améliorer l'accueil et l'information des usagers, ainsi que d'augmenter la fréquentation des lignes régulières de voyageurs par autocar.

La région et la commune ont convenu de l'installation d'un abri voyageurs scolaire, à l'arrêt suivant :

- Arrêt « Le Tasta »,

Dans ce cadre, la commune doit s'engager à verser à la région 10 % du coût de l'abri voyageurs, soit 400 euros par abri, et à prendre en charge la préparation des sols et les raccordements nécessaires, ainsi que l'alimentation en énergie électrique, du moins dans les zones agglomérées.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'accepter l'installation d'un abri voyageurs à l'arrêt « Le Tasta », chemin de Patoche ;
- d'approuver la convention à conclure avec la région Nouvelle-Aquitaine définissant les conditions d'installation de l'abri, conformément à l'exemplaire annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser madame le maire à signer ladite convention.

Mme MONSEIGNE : L'abri voyageurs, Laurence, tu continues...

Mme PÉROU : Dans la foulée, dans la thématique transports scolaires, la région et la commune ont conclu l'installation d'un abribus à l'arrêt « Le Tasta ». Dans ce cadre, la commune doit s'engager à verser à la région le coût de cet abri voyageurs, soit 400 euros. Nous vous demandons d'approuver et l'installation, et le financement de cet abribus.

Mme MONSEIGNE : Est-ce qu'il y a des questions ? Des observations ? Non, donc je propose de passer aux votes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Comme l'abribus est déjà installé, c'est parfait.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Mme MONSEIGNE : Michel ARNAUD me précise que pour l'éclairage rue Dantagnan, cela avait déjà été signalé, et le service technique est dessus.

Dossier N° 28–2021 – Frigos partagés – Convention de partenariat entre la commune de Saint-André-de-Cubzac et le traiteur Audace Culinaire

(Rapporteur : Laurence PÉROU)

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire issu des restaurants scolaires et afin de promouvoir la solidarité et la convivialité, la commune de Saint-André-de-Cubzac a mandaté auprès du Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique Nouvelle-Aquitaine (CREPAQ) le 4 mai 2018, une étude de faisabilité pour la mise en œuvre de deux frigos partagés.

A l'issue de cette étude cofinancée par le SMICVAL du libournais Haute Gironde et subventionnée par l'ADEME, deux frigos partagés ont été installés à proximité des écoles Bertrand Cabanes et Pierre Dufour le 23 novembre 2020.

La démarche consiste à mettre à disposition sur la voie publique, des frigos en libre-service. Ces frigos, gratuits et accessibles à tous 24h/24, sont aujourd'hui alimentés par les cuisines scolaires des écoles Bertrand Cabanes et Pierre Dufour avec 20% de produits issus de l'agriculture biologique et 65% de produits locaux. En vertu de la délibération du 21 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé la participation du Grand Cubzaguais Communauté de communes

en tant que partenaire du projet en l'autorisant à émettre des denrées non servies lors des accueils de loisirs sans hébergement organisés au sein même des deux écoles.

Le traiteur Audace culinaire souhaitant à son tour prendre part au projet, il est proposé la conclusion d'une convention de partenariat entre la commune de Saint-André-de-Cubzac et le traiteur Audace culinaire. Ledit traiteur serait ainsi autorisé à émettre des dons alimentaires provenant des denrées non servies et ayant fait l'objet d'un contrôle avant leur mise à disposition. La convention a pour objet d'établir les différentes responsabilités qui incombent à chacune des parties, et les conditions de mise en place et de fonctionnement du projet.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ladite convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention de partenariat entre la commune de Saint-André-de-Cubzac et le traiteur Audace culinaire dans le cadre du dispositif des frigos partagés ;
- autorise madame le maire à signer ladite convention de partenariat et tous documents d'exécution y afférents, notamment les avenants éventuels ainsi que la mise en œuvre de la clause résolutoire s'il y a lieu.

Mme MONSEIGNE : Laurence, sur la convention pour encore développer le dispositif frigos partagés.

Mme PÉROU : Nous avons déjà passé une convention avec la communauté de communes qui s'était déclarée intéressée pour participer aux dons alimentaires, et donc déposer dans le frigo partagé de chacune des deux écoles – puisqu'ils ont un centre de loisirs dans chacune de ces deux écoles – les aliments qui restaient après le repas des enfants. On a été contacté par un traiteur local qui souhaitait lui aussi pouvoir participer à ce dispositif. On s'est assuré qu'il avait lui-même le même protocole sanitaire que nous et qu'il répondait à toutes les garanties en termes d'hygiène alimentaire. On s'est assuré de cela et de ce côté-là, tout va bien. Si vous approuvez cette convention, il pourra, à partir de maintenant, lui aussi déposer dans le frigo ce qu'il aurait cuisiné en trop, et non servi évidemment à ses clients, et donc en faire bénéficier les personnes qui utilisent déjà les frigos.

Mme MONSEIGNE : Merci Laurence, donc une offre supplémentaire sur des frigos partagés qui sont un réel succès. Merci Laurence. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BELMONTE.

M. BELMONTE : Sur les frigos partagés, sur cette initiative – très bonne initiative – quel est le risque d'avoir des produits qui soient introduits par des personnes malveillantes ?

Mme PÉROU : Le risque, il est entier, enfin quelqu'un ouvrirait le frigo et mettrait n'importe quoi dedans, on ne s'en apercevrait qu'au moment où nos cuisinières passent devant le frigo. Mais pour mettre quelque chose qui pourrait tromper un consommateur par exemple, il faudrait qu'il y ait une étiquette comme la nôtre, il faudrait que vraiment quelqu'un ait une réelle intention de nuire, ce à quoi on ne pourrait peut-être pas faire grand-chose tout de suite. J'espère qu'on n'est pas menacés par ce genre d'initiative, parce je crois qu'en la matière, on serait un petit peu embarrassés.

Mme MONSEIGNE : Il y a des règles imposées sur le conditionnement, sur l'étiquetage, donc il faut quand même connaître les règles.

Mme PÉROU : Sur les gens qui utilisent le frigo et avec qui on passe des conventions, on n'a pas de doute. Je pense la question qu'il faut poser, c'est vraiment un vandale, quelqu'un qui voudrait nuire.

M. BELMONTE : Oui, c'est cela. Il y a des produits. Je ne suis pas allé voir, mais il y a des produits qui sont mis dans ces frigos, qui sont étiquetés d'une certaine manière. Maintenant, c'est la question du vandalisme. Est-ce qu'il y a une réflexion autour de cela ?

Mme PÉROU : Je dirais que le vandalisme est bête et aveugle, donc c'est un peu compliqué à anticiper. Quand on sera victime d'un vandalisme, on verra de quelle forme et comment on peut réagir. D'abord, ce n'est pas le cas et là où on est un peu à l'abri, c'est que le frigo est, j'allais dire vidé – ce n'est pas un joli mot mais – quasiment dans les 20 ou 30 minutes qui suivent le dépôt par les cuisinières des aliments. Pendant ces 20 ou 30 minutes, il y a toujours des gens qui sont autour, qui attendent, ou qui papotent. Il y a pas mal d'usagers qui sont habitués, qui passent souvent jusqu'à ce que ces frigos soient vides. Après, on ne risquerait plus grand-chose,

parce que les gens savent qu'il y a un créneau horaire qui est très court, et pendant ce créneau-là, il y a vraiment du monde devant les frigos. Sur le vandalisme idiot, on serait victime de la bêtise.

Pour l'instant, les règles sont très respectées. On n'a eu vraiment aucun souci. On a des compliments et des gens qui jouent vraiment le jeu de l'hygiène, de ramener les bocaux. Nos cuisinières se sont bien aussi approprié les frigos. Je croise les doigts, mais on n'a eu aucun souci depuis deux mois et demi.

Mme MONSEIGNE : On espère tous que ce genre de dispositif ne fera pas l'objet de vandalisme, qu'il sera plutôt protégé. Après, on n'est pas à l'abri. Est-ce qu'il y a d'autres observations, d'autres questions ? Je propose de passer aux votes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier N° 29-2021 – Parc du château Robillard – « Refuge LPO » – Convention (Rapporteur : Hélène RICHET)
--

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) France et son réseau d'associations locales LPO développent des espaces de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelés « Refuges LPO ». Le « Refuge LPO » est un agrément mettant en valeur des espaces qui préservent et développent la biodiversité tout en offrant à l'homme une meilleure qualité de vie.

Par son adhésion à ce programme, la commune s'engage dans une démarche de valorisation et d'amélioration de son patrimoine naturel tout en conservant la libre disposition de ses biens et leur jouissance dans le strict respect de son droit de propriété.

En vertu de la délibération du 29 février 2016, le conseil municipal a décidé la création d'un refuge « LPO » sur le site du parc du château Robillard. La convention étant arrivée à échéance, il est proposé de poursuivre cette démarche pédagogique de sensibilisation à la nature et à la conservation de la biodiversité en signant avec la LPO France et l'association locale LPO Aquitaine une nouvelle convention « Refuge LPO ». L'engagement financier de la commune s'élève dans le cadre du renouvellement de cette convention à 2 850 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'approuver les termes de la convention « refuge LPO » telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- de conclure avec la LPO France et l'association locale LPO Aquitaine une convention « refuge LPO » pour le renouvellement pour 5 ans d'un refuge LPO sur le site du Parc Robillard ;
- d'accepter la proposition financière de la LPO Aquitaine d'un montant de 2 850 € TTC relative à la réalisation d'un nouvel état des lieux dans le cadre du renouvellement du refuge LPO sur le site du parc Robillard ;
- d'autoriser madame le maire à signer ladite convention, la proposition financière correspondante et tout document y afférent.

Mme MONSEIGNE : Le dossier numéro 29, il s'agit de la reconduction de la convention avec LPO, je laisse Hélène RICHET le présenter.

Mme RICHET : Bonsoir. Il s'agit de renouveler la convention avec la LPO pour le parc du château Robillard. Cette convention arrivait à son terme depuis le 1^{er} mars, je crois, non, le 6 mars. La précédente convention, par rapport à la nouvelle ; la nouvelle n'a pas beaucoup changé, si ce n'est qu'il y a quelques compléments d'actions qui seront réalisés au cours de la durée de la convention. Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention « refuge LPO » telle qu'elle est annexée à la présente délibération, de conclure avec la LPO France et l'association locale LPO Aquitaine, une convention « refuge LPO » pour le renouvellement pour 5 ans d'un refuge LPO sur le site du parc de Robillard, d'accepter la proposition financière de la LPO Aquitaine, d'un montant 2 850 euros, relative à la réalisation d'un nouvel état des lieux dans le cadre du renouvellement du refuge LPO sur le site du parc de Robillard, et d'autoriser madame le maire à signer ladite convention, la proposition financière correspondante et tout document y afférent. Ce que je peux dire déjà dans les premières observations qui ont été faites par la LPO, c'est que le nombre d'espèces a augmenté et la variété de chacune d'entre elles est beaucoup plus importante que cela ne l'était au départ de la convention.

Mme MONSEIGNE : Merci, Hélène. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, monsieur CHARRIER.

M. CHARRIER : Oui, si nous partageons bien tous l'urgence climatique liée à un grand nombre de facteurs dont nous ne sommes pas tous responsables, la mise en œuvre de certains sujets, peuvent nécessiter que l'on se penche un peu dessus sans avoir à donner un blanc-seing sous le seul prétexte écologique.

Aussi, bien que je suis très enthousiaste à ce type de réalisation, nous estimons, qu'à un moment où notre commune dépense, à juste titre, le moindre euro dans ce genre d'action, elle est en droit d'obtenir des comptes sur le bénéfice de ces actions à la fin de la convention, surtout quand cette dite dernière doit être renouvelée.

Aussi, afin d'avoir des éléments précis, pouvez-vous nous dire quel a été le travail de la LPO sur la précédente convention ? Pourrions-nous avoir le compte-rendu écrit comme chiffré de la précédente convention ? Pourquoi renouveler sur 5 ans puisque la possibilité nous est ouverte de le faire pour 3 ans ? Qu'est-ce qui justifie de passer de 3 à 5 ans la durée de ladite convention ?

Enfin et surtout, il me semble, qu'il est du rôle des agents de suivre le bon déroulement des projets. Les élus doivent donner l'impulsion du mandat, les grandes lignes de l'action qu'ils souhaitent mener. Pour le reste, c'est du rôle des agents, de définir les projets et des contenus et d'en suivre le bon déroulement. Aussi, je regrette donc, que des élus puissent utiliser leurs coordonnées personnelles pour des actions municipales. Merci donc de mettre des adresses mail professionnelles et non personnelles sur les contrats afférents avec la municipalité. Merci.

Mme MONSEIGNE : Je vais laisser, sur le compte-rendu des actions qui ont été menées sur la dernière période, Hélène RICHER apporter les informations.

Mme RICHER : Sur le travail qui a été effectué, sur le site de la ville, vous avez l'état des lieux qui avait été fait au préalable, donc au départ de la convention. Chaque départ de convention, comme pour celle-ci d'ailleurs, il y a un état des lieux. Ensuite, le bilan n'a pas été fait, parce que la LPO a rencontré quelques difficultés d'organisation et a oublié de nous le facturer, c'est-à-dire que la précédente convention ne nous a strictement rien coûté. Du coup, on était un petit peu en difficulté de leur dire de faire le bilan alors que finalement, cette convention n'avait eu aucun impact financier sur la ville. Plutôt que de repartir sur un état des lieux et aussitôt... enfin sur un bilan et puis repartir aussitôt sur un état des lieux, avec madame le maire, nous avons préféré leur demander de refaire un état des lieux au départ de la convention, ce qui nous semblait plus pertinent, plutôt que de payer deux fois quelque chose qui ne nous semblait pas utile.

Mme MONSEIGNE : On pourra recenser toutes les actions éducatives, pédagogiques, les ateliers qui ont eu lieu. On a des traces.

Mme RICHER : Il suffit de relire tous les journaux de la commune qui sont disponibles sur le site internet de la ville.

Mme MONSEIGNE : On regardera et puis, à la limite, on fera un inventaire. Sur la deuxième question, je vois à quoi vous faites référence, mais j'avoue que je suis aussi maire de Saint-André-de-Cubzac, en ma qualité, je suis souvent référente sur un certain nombre de dossiers, et je n'ai pas d'adresse saintandredecubzac.fr, parce que je ne sais pas gérer 36 adresses dans la journée. Déjà une, c'est bien compliqué, parce qu'on est noyé sous les informations et les courriers qu'on reçoit à longueur de journée. Je pense qu'un certain nombre de collègues, Sandrine HERNANDEZ qui est chef de projets sur le projet « Petites villes de demain », ne reçoit pas forcément non plus le courrier à l'adresse saintandredecubzac, parce que je pense qu'on est un certain nombre à avoir concentré... en tout cas, moi, j'ai fait le choix d'avoir une seule adresse. Je pense que c'est un peu le cas d'autre. Hélène RICHER est chef de projets, elle est l'élue chef de projets avec une adresse à laquelle on lui envoie les dossiers. Rien n'oblige un élu responsable d'avoir une adresse mail de la structure, à la différence des fonctionnaires qui eux reçoivent le courrier, en tout cas, doivent avoir une adresse à la mairie.

Mme RICHER : Je pourrais compléter peut-être. Il s'agit là de la version réservée au conseil municipal. La version publique, il n'y aura pas mes coordonnées dessus, si c'est ce qui vous inquiète.

Mme MONSEIGNE : On reçoit un certain nombre de pièces. Après, ce qui est transmis à la préfecture fait l'objet d'une vérification, mais je pense que rien n'interdit que l'on puisse envoyer, que les organismes puissent envoyer un certain nombre de pièces à l'adresse à laquelle un élu référent reçoit son courrier. C'était cela la question. Après, il y a un référent technique, c'est Monsieur ROCQ. Ensuite, il y a un élu en charge du projet.

Mais, comme sur « Petites villes de demain », il y a des élus et il y a des référents techniques. Demain, il y aura un chargé de missions chef de projets avec une adresse. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, je propose de délibérer sur la reconduction de la convention avec la LPO. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier N° 30–2021 – Internat Philippe Cousteau – Convention de servitudes Enedis (Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Le lycée professionnel Philippe Cousteau situé à Saint-André-de-Cubzac, possède un internat pouvant accueillir jusqu'à 40 élèves. Toutefois, face à la demande croissante de places en internat et l'impossibilité de procéder à des travaux d'extension de l'internat existant, un nouvel internat est en cours de construction rue Jacques Prévert, sous maîtrise d'ouvrage de la région Nouvelle-Aquitaine.

C'est dans ce cadre, qu'il convient d'autoriser Enedis à intervenir sur les parcelles communales cadastrées AS 267, AS 292 et AS 369 afin de permettre la création d'une ligne électrique souterraine Basse Tension (BT), la pose d'un coffret réseau et ainsi de lui concéder un droit de servitude, selon les modalités de la convention jointe.

Cette convention est conclue pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'accepter la constitution d'une convention de servitudes à intervenir avec Enedis concernant les parcelles cadastrées AS 267, AS 292 et AS 369, dans le cadre d'une création de ligne électrique et de pose d'un coffret réseau, conformément au plan cadastral ci-joint ;
- d'autoriser madame le maire à signer ladite convention telle qu'elle est annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Mme MONSEIGNE : Et bien on arrive au dernier dossier. Il s'agit de la convention de servitude avec Enedis pour alimenter l'internat du lycée Cousteau. Dans la présentation de la délibération, je pense que c'est un petit peu erroné. Le lycée Cousteau avait une capacité d'accueil plus importante que 40 élèves. Dans l'internat actuel, il y a moins d'élèves et une partie des locaux ont été occupés par des salles de classe. L'idée dans la construction, le projet de reconstruction à l'extérieur du lycée Cousteau, c'est pour retrouver ses pleines capacités à 80, voire 100 élèves, dans un internat extérieur, c'est-à-dire d'augmenter les capacités d'accueil scolaire dans l'établissement actuel en transférant l'internat à l'extérieur. Comme cela, ils récupèrent la totalité des surfaces qui étaient dédiées à l'internat pour les besoins scolaires. Vous l'avez vu, l'internat est en train de se construire. Aujourd'hui, cela avance bien, en tout cas, tout le gros œuvre est terminé. Ils nous demandent une convention de servitude pour pouvoir alimenter en réseau électrique l'internat. Vous avez un plan associé, avec l'ensemble du réseau qui traverse les parcelles cadastrées AS267, 292 et 369, c'est-à-dire celles qui sont sur le parking et qui arrivent après derrière la rue Jacques Prévert. On est propriétaire de ces parcelles, de la totalité encore. Après, il y a une partie du foncier qui sera rétrocédé à la région, mais, dans l'immédiat, il est nécessaire d'avoir une convention de servitude pour pouvoir faire passer les réseaux, pour la création d'une ligne souterraine basse tension. Est-ce que vous avez des questions ? Des observations ? Non, donc je vous propose de délibérer. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Décisions du maire (Rapporteur : Célia MONSEIGNE)
--

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation.

Décision n° 14 en date du 13 janvier 2021 d'attribuer le contrat relatif à la prestation de services d'entretien du linge sale des écoles communales à l'entreprise Les Lavandières d'Aquitaine située à SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC (33240). Le prix unitaire est fixé à 2,80 € HT par couverture. La facturation s'effectuera en fonction du nombre réel de linge entretenu.

Décision n° 15 en date du 13 janvier 2021 d'attribuer le contrat relatif à la maintenance préventive et curative des équipements de cuisines à la Société OPTIMAL CUISINE située à CADAUJAC (33140). Le montant total pour une année s'élève à 4 628 € HT soit 5 553,60 € TTC

Décision n° 16 en date du 18 janvier 2021 de délivrer une concession trentenaire dans le cimetière communal. La concession n° 65515 est accordée moyennant la somme de 551,00 € pour la période du 14 janvier 2021 au 13 janvier 2051.

Décision n° 18 en date du 25 janvier 2021 d'attribuer le marché relatif à la maintenance des aires de jeux et équipements sportifs de la commune à l'entreprise RECRE'ACTION située à SERRIS (77700). Le montant annuel de la prestation s'élève à 1 228,00 € HT.

Décision n° 19 en date du 25 janvier 2021 de délivrer une concession case cinéraire temporaire de 15 ans dans le cimetière communal. La concession n° 65516 est accordée moyennant la somme de 782,00 € pour la période du 28 janvier 2021 au 27 janvier 2036.

Décision n° 20 en date du 10 février 2021 d'attribuer le marché relatif au transport d'enfants pendant le temps scolaire à l'entreprise PREVOST SA située à SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC (33240), pour une durée d'un an à compter de la date de notification et reconductible trois fois sur décision expresse de la commune. La commune s'engage sur un montant minimum de 3 000 € HT de commandes par an et sur un montant maximum de 15 000 € HT de commandes par an.

Décision n° 21 en date du 27 janvier 2021 de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de requalification du site de Montalon, notifié le 25 octobre 2018 à l'atelier ARCADIE situé à PESSAC (33600), ayant pour objet de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre. Le forfait définitif de rémunération est maintenu à 22 080 € HT.

Décision n° 22 en date du 01 février 2021 d'accepter le règlement des indemnités proposé par l'assureur de la commune, GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE situé à NIORT (79044), d'un montant de 184,65 €, au titre de la garantie « flotte automobile » afin de procéder à l'indemnisation du bris de glace survenu sur le tracteur immatriculé DJ 383 RN, le 09 mars 2020.

Décision n° 23 en date du 29 janvier 2021 de reconduire l'accord-cadre relatif à la taille, l'élagage et l'entretien du patrimoine arboré de la commune, notifié le 23 avril 2020, à l'entreprise ELAQUITAINE située à CÉNAC (33360), pour la première fois du 23 avril 2021 au 24 avril 2022.

Décision n° 24 en date du 29 janvier 2021 d'accepter le règlement des indemnités proposé par l'assureur de la commune, la SMACL située à NIORT (79031), d'un montant de 1 664,25 €, au titre de la garantie « dommages aux biens » afin de procéder à l'indemnisation du dommage sur un candélabre et un potelet bois situés rue Nationale survenu le 28 mai 2020.

Décision n° 25 en date du 29 janvier 2021 de se constituer partie civile pour y être entendue en qualité de victime et ainsi obtenir réparation sur les faits qui se sont produits le 13 septembre 2014 aux dispositions du plan local d'urbanisme. Cette constitution de partie civile intervient, conformément à la possibilité offerte par l'article L 480-1 alinéa 5 du Code de l'Urbanisme, dans le cadre de l'infraction au plan local d'urbanisme commise par un administré, afin d'obtenir une réparation en nature du préjudice ainsi que la destruction des biens illégalement construits.

Décision n° 26 en date du 29 janvier 2021 de renouveler l'adhésion à l'association nationale des élus en charges du sport pour l'année 2021. La commune versera la somme de 232 € au titre de la cotisation pour l'année 2021.

Décision n° 37 en date du 10 février 2021 d'accepter la donation de 537 bocaux en verre de 350 ml faite par la Société Le Parfait située à VAULX-EN-VELIN (69120), dans le cadre de la mise en place des frigos partagés.

Décision n° 38 en date du 15 février 2021 de renouveler l'adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Gironde (CAUE) pour l'année 2021. La commune versera la somme de 400 € au titre de la cotisation pour l'année 2021.

Décisions concernant l'exercice du droit de préemption :

DATE DECISION	N° DECISION	N° DIA	PARCELLE CADASTREE	OBJET DE LA DECISION
05/02/2021	27-2021	DIA 20J0238	section AC numéro 48	renonce à exercer son droit de préemption
05/02/2021	28-2021	DIA 20J0252	section D numéro 10008	renonce à exercer son droit de préemption
05/02/2021	29-2021	DIA 20J0253	section AI numéro 269	renonce à exercer son droit de préemption
05/02/2021	30-2021	DIA 20J0254	section AD numéro 426	renonce à exercer son droit de préemption
05/02/2021	31-2021	DIA 20J0256	section AB numéro 504, section AB numéro 1790,	renonce à exercer son droit de préemption
05/02/2021	32-2021	DIA 20J0258	section AL numéro 472, section AL numéro 642	renonce à exercer son droit de préemption
05/02/2021	33-2021	DIA 20J0259	section AD numéro 884	renonce à exercer son droit de préemption
05/02/2021	34-2021	DIA 20J0260	section AE numéro 1020, section AE numéro 1023	renonce à exercer son droit de préemption
05/02/2021	35-2021	DIA 20J0261	section AB numéro 1976, section AB numéro 1978, section AB numéro 1980	renonce à exercer son droit de préemption

Vous avez la liste des décisions du maire qui ont été prises depuis le dernier conseil municipal, donc un certain nombre d'attributions de marchés essentiellement, la réception d'indemnités au titre de préjudices ou de dommages aux biens, et puis la constitution d'une partie civile pour un dossier qui nous oppose à une infraction au Code de l'urbanisme, en espérant qu'on puisse aller jusque devant les juges, parce que depuis un an, les audiences sont reportées chaque trimestre. Cela va faire un an que les audiences sont reportées.

Est-ce que vous avez des demandes d'informations. Non, pas complémentaire.

Je vous remercie de votre attention.

Prochain conseil municipal le 29 mars. Je ne sais pas, soit le format actuel, je sais que cela n'arrange pas M. CHAMARD qui a cours jusqu'à 18 heures, mais si le format actuel peut convenir pour qu'au moins, au moment du vote du budget, on puisse permettre à la population d'être là. Sinon, je serai attentive à n'importe quelle autre proposition, sachant qu'on – je le répète – on n'a pas souhaité engager des frais pour des transmissions à la télévision, non pas parce que je ne veux pas passer à la télé, mais parce que c'est entre 1 500 et 2 000 euros, minimum, de coût de transmission, dans une salle qui n'est pas équipée. L'idée, c'était de peut-être pouvoir, au contraire, modifier l'horaire et permettre au public de venir. Si l'horaire... Je ne sais pas, il faudra en discuter avec vos collègues. Si on trouve un meilleur moment dans la semaine, moi, je veux bien.

Merci à vous. Bonne fin de soirée et à très bientôt.

--- **Séance levée à 19 heures** ---